



RÉFORME A2

Carte électorale: «La partie n'est pas gagnée»

714-X A3

Rapports de Santé et Bien-être Canada guère concluants

SOUVERAINETÉ B1

Larose propose un référendum en juin prochain



Gérald Larose, président de la CSN.

ÉCONOMIE C1

Domtar essuie une perte de 31 millions en neuf mois

ÉCONOMIE C9

La Russie lance son propre programme de réformes

À LIRE DEMAIN

Pierre Lapointe fait don de sa collection



Figure de proue de la danse en Estrie depuis plusieurs années, Pierre Lapointe vient de faire don à l'UQAM d'un important corpus d'iconographies sur le thème de l'art qu'il a hérité. Il avait mis 40 ans à bâtir ce trésor: «J'avais monté cette collection d'abord pour la partager». a-t-il confié à Rachel Lussier.

MÉTÉO A2

(306^e jour de l'année)

Variable: 14 à 6 C
Lever du soleil: 16h27
Coucher du soleil: 16h34
Demain: nuages et soleil

Pelletier, Laflamme et Gervais se trouvent presque nez à nez

□ Sondage: 42,6 % des Sherbrookoïses ne savent quel candidat choisir pour la mairie

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Un sondage La Tribune donne une très légère avance au maire sortant, Jean Paul Pelletier, sur les candidats Jean-Yves Laflamme et Paul Gervais, mais démontre que 42,6 pour cent des électeurs n'avaient pas fait leur choix au début de la semaine pour la mairie de Sherbrooke.

Le sondage, commandé, préparé et commandité par La Tribune, avec l'assistance technique du Centre d'entreprise de l'Université de Sherbrooke qui a procédé à la cueillette des données, a été mené lundi et mardi derniers auprès de 528 personnes.

Les résultats donnent 13,3 pour cent des intentions de vote à Jean Paul Pelletier, 12,5 pour cent à Jean-Yves Laflamme, et 12,1 pour cent à Paul Gervais.

Le candidat Ulric Chainé récolte pour sa part 7,8 pour cent des voix, tandis que André Côté se retrouve avec 1,3 pour cent; François Tessier, .6 pour cent; François Charpentier, .4 pour cent et Yves Côté, .2 pour cent.

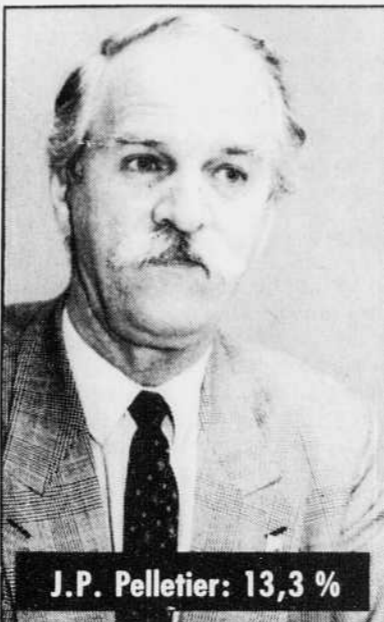
Les résultats du sondage n'ont pas été pondérés en fonction du nombre d'indécis.

Et justement en raison du nombre très élevé d'indécis, soit 42,6 pour cent, l'issue du vote risque de dépendre fortement du travail qu'effectueront sur le terrain les organisations des candidats, d'ici le scrutin et le jour même du vote.

Par ailleurs, 8 pour cent des personnes consultées ont refusé de répondre au sondage. Enfin, 1,3 pour cent des répondants disent qu'ils ne voteront pas.

Les résultats de ce sondage sont sûrs à 95,7 pour cent, avec une marge d'erreur de plus ou moins 4,3 pour cent.

Selon la méthodologie utilisée, un nombre sensiblement égal de personnes ont été consultées dans chacun



J.P. Pelletier: 13,3 %

des 12 districts électoraux de Sherbrooke.

Les résultats de ce sondage tranchent nettement avec ceux d'une autre consultation menée entre les 19 et 21 octobre par la maison Legendre, Lubawin et Goldfarb, de Montréal, qui plaçait le maire sortant Jean Paul Pelletier nettement en tête, avec 37 pour cent des intentions de vote.

Selon ce sondage, Ulric Chainé et Jean-Yves Laflamme recueillaient respectivement 20 et 15 pour cent des intentions de vote, tandis que Paul Gervais se retrouvait en quatrième place, avec 13 pour cent des voix. La consultation donnait par ailleurs 12 pour cent d'indécis.

Vocation de services

Le sondage de La Tribune démontre par ailleurs qu'une forte majorité de citoyens, soit 63,4 pour cent, pensent que Sherbrooke a avant tout une vocation de ville de services.

Seulement 23,1 pour cent estiment que Sherbrooke a une vocation industrielle, alors que 10,2 pour cent



J.-Y. Laflamme: 12,5 %

disent que Sherbrooke est une ville industrielle et de services. Enfin, 2,1 pour cent ne savent pas.

Invités à dire si Sherbrooke a une vocation touristique, 55,4 pour cent des personnes interrogées ont répondu par l'affirmative, tandis que 43,5 pour cent pensent que non et que 1,1 pour cent ne savent pas.

À la question «Est-ce que Sherbrooke dépense assez, pas assez, ou



P. Gervais: 12,1 %

trop d'argent pour le secteur culturel?», 41,4 pour cent des gens interrogés répondent que la Ville dépense assez, 38,9 pour cent jugent que Sherbrooke ne dépense pas assez et 6,6 pour cent croient qu'on dépense trop en ce domaine. Enfin, 12,5 pour cent des gens n'ont pu se prononcer sur cette question.

À LIRE DEMAIN: Quels sont les leaders identifiés par les Sherbrookoïses?

Des résultats fortement contestés — A3



Mort dans son cercueil

Le magicien américain Joseph Burrus, connu sous le nom de «Amazing Joe», est descendu dans une fosse, à l'intérieur d'un cercueil de verre, en prévision d'un truc d'évasion le soir de l'Halloween. Il a connu une mort atroce quand le cercueil, dans lequel il était enchaîné, s'est brisé sous le poids de la terre et du ciment dont on l'avait recouvert.

L'Halloween, un cauchemar pour un gérant de caisse et sa famille

Manseau (PC)

Profitant de la fête de l'Halloween, quatre individus armés et masqués ont séquestré le gérant de la Caisse populaire de Manseau, M. Claude Robillard, et enlevé son épouse et ses deux enfants, un garçon âgé de 14 ans et une fille âgée de 10 ans. Pour qu'il puisse revoir les membres de sa famille, les ravisseurs ont exigé de M. Robillard une importante somme d'argent qu'il leur a versée.

Le tout a débuté mercredi vers 22h00, alors que quatre ou six cagoullards, munis de fusils de calibre .12 au canon tronçonné, ont fait irruption au domicile du gérant, à Manseau, une municipalité située à une trentaine de kilomètres au nord de Victoriaville.

Pendant que quelques ravisseurs détenaient tous les membres de la famille, d'autres négociaient avec M. Robillard afin d'obtenir de l'argent de la caisse. Ne pouvant ouvrir la voûte de la caisse en raison d'un mécanisme de sécurité, les ravisseurs auraient pris la décision d'attendre jusqu'au déclenchement du système électronique.

Vers 4h00, hier matin, tous les ravisseurs, sauf un, sont partis amenant avec eux l'épouse du gérant et ses deux enfants. Ce n'est qu'hier après-midi que les otages ont su qu'ils étaient détenus dans un motel de Boucherville, près de Montréal.

Selon la Sûreté du Québec, les victimes n'ont pas été molestées. M. Robillard se serait présenté à la caisse populaire comme d'habitude et aurait versé au bandit une somme d'argent indéterminée, en échange de la libération des membres de sa famille. Le véhicule du malfaiteur a été abandonné à environ quatre kilomè-

Enquête à Québec sur l'affaire de viol

Andrée ALLARD Sherbrooke

Le ministre de la Justice du Québec, Gil Rémillard a exigé la tenue d'une enquête interne à son ministère, en vue de comprendre les tenants et les aboutissants de la cause d'agression sexuelle contre une jeune femme de Sherbrooke pour laquelle la Cour d'appel du Québec ordonne la tenue d'un nouveau procès.

L'enquête, entreprise hier par Me Michel Bouchard, sous-ministre associé aux affaires criminelles et pénales du ministère de la Justice, vise à faire la lumière sur cette affaire qui suscite indignation, critiques et émoi dans les milieux d'aide aux femmes victimes d'agressions sexuelles.

Après le jugement de la Cour d'appel rendu mardi, les centres d'aide se sont empressés de réclamer une enquête du ministère de la Justice. Gil Rémillard n'a pas tardé à réagir. «Le ministre a demandé qu'on procède à cette enquête immédiate», a indiqué Linda Dion, attachée politique au cabinet de M. Rémillard.

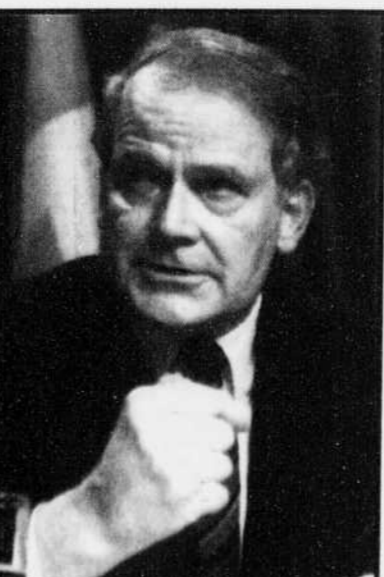
Mme Dion a déclaré à La Tribune que «le ministère va regarder tous les faits au dossier pour voir s'il y a quelque chose à faire.» Interrogée à savoir ce qui justifie, aux yeux du ministère, la tenue d'une telle enquête, la porte-parole répond: «On le ferait dans tous les cas où les choses ne sont pas claires, en cas de doute. On veut voir si les choses ont été faites correctement. Nous analyserons tout le dossier selon les critères de droit.»

Dans sa décision, la Cour d'appel du Québec ordonne la tenue d'un nouveau procès, à la suite du dépôt d'un nouvel élément de preuve par le procureur de la Couronne, soit un test d'alcoolémie de la plaignante. La décision annule ainsi le verdict de culpabilité et la sentence de cinq ans d'emprisonnement, prononcée en 1987 contre Carlos Cisternas, Eddy Cordonero et Carlos Martines. Au lendemain de ce jugement, les trois hommes avaient obtenu une libération sous cautionnement en attendant que la cause soit entendue en appel.

Le rapport du sous-ministre Michel Bouchard, dont on prévoit le dépôt dans à peu près deux semaines, analysera notamment la pertinence de ce nouvel élément de preuve. Le ministre de la Justice pourra alors décider s'il engage une poursuite contre les présumés agresseurs.

Au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de Sherbrooke (CALCACS), la nouvelle a été accueillie avec soulagement. «Je suis très contente. On veut des réponses à ces questions de base: qui a décidé de quoi, comment et pourquoi?», a commenté Diane Lemieux, du regroupement québécois des centres d'aide.

«C'est une demande légitime. On ne comprend pas pourquoi le procureur de la Couronne a agi de cette façon», poursuit Mme Lemieux. «C'est un pas dans la bonne direction. Car les dossiers d'agressions sexuelles sont très délicats et embarrassés les tribunaux. Cette enquête pourra certainement sensibiliser les procureurs. Et c'est important pour Dominique, ça va l'éclairer parce qu'elle ne comprend plus ce qui se passe.»



Keith Spicer est nommé à la présidence — B1

«Un appétit très net»

Pour le chef péquiste Jacques Parizeau, il y a chez les Québécois «un appétit très net» depuis quel que temps que leur avenir se décide ici, chez eux.

Cela pourrait expliquer le si petit nombre de francophones qu'on retrouve au sein de la commission fédérale que vient de créer M. Mulronney, a indiqué M. Parizeau.

Selon le chef péquiste, la commission pourrait être très utile pour déterminer l'avenir du reste du Canada.

Carte électorale: «La partie n'est pas gagnée»

— Yvon Vallières

Michel MORIN Sherbrooke

Député de Richmond et ministre délégué à l'Agriculture et au développement régional, Yvon Vallières jubilait, hier matin, en commentant la décision de son gouvernement de suspendre, pour une période de six mois, le processus de révision de la carte électorale enclenché par la Commission de la représentation électorale.

Yvon Vallières se dit parfaitement conscient qu'il ne s'agit peut-être que d'un sursis. Le comté de Richmond qu'il représente à l'Assemblée nationale était menacé de disparition, en vertu des propositions de la Commission de la représentation électorale.

«Mais, prévient Vallières, il est important que les régions menacées de disparition continuent de faire pression. La partie n'est pas gagnée, ajoute-t-il. Peut-être y aura-t-il dépôt d'un projet de loi qui donnera de nouveaux critères, autre que le simple aspect numérique pour maintenir ou abolir un comté.»

Le député-ministre rend d'ailleurs hommage aux intervenants du milieu qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour protester contre l'éventuelle disparition du comté de Richmond. Plus que le risque de perdre son comté, Yvon Vallières s'insurge contre la diminution du poids politique de la région de l'Estrie.

A ses yeux, le cri d'alarme lancé par les intervenants de Richmond, Rimouski et de la Gaspésie démontre

clairement que la population québécoise s'oppose à un appauvrissement des régions au profit des grands centres.

Selon Yvon Vallières, il n'est pas impossible que le ministre Marc-Yvan Côté, responsable de l'application de la Loi électorale, tienne des audiences publiques ou préside une commission parlementaire pour obtenir le pouls de la population avant de procéder à un quelconque réforme. Ce que verrait d'un bon oeil le député-ministre de Richmond.

Carmen Juneau

Seule représentante péquiste de l'Estrie, Carmen Juneau tient sensiblement le même discours. «D'ailleurs, pour une des rares fois, je suis

parfaitement d'accord avec mon collègue de Richmond», dit-elle.

«Que ce soit le comté de Richmond, de Johnson ou de Saint-François, jamais je n'accepterai que l'on vienne diminuer la représentation politique de l'Estrie. Une perte c'est une perte, peu importe quel parlementaire la subit. Et il ne faut jamais oublier qu'en bout de ligne, c'est la population qui écope.»

Mme Juneau espère maintenant que la pause marquée dans le processus de modification de la réforme électorale sera profitable. Selon elle, les règles du jeu doivent changer et elle espère que les deux principales formations politiques tiendront compte de l'avis exprimé par la population québécoise.



Yvon Vallières



Carmen Juneau

Dodier se méfie de l'effet démobilisateur du délai

Asbestos (MM)

Raynald Dodier, président du Comité d'action du comté de Richmond, a laissé échapper un soupir de soulagement en apprenant la décision du gouvernement provincial de suspendre pour une période de six mois le processus de révision de la carte électorale.

S'il respire un peu mieux, Raynald Dodier demeure toutefois conscient que la guerre n'est pas terminée.

«J'espère que ce délai de 6 mois n'aura pas comme conséquence de miner tout le travail de mobilisation qui a été entrepris dans le comté, dit-il. Je ne veux rien prendre pour acquis parce que nous ne sommes pas encore arrivés au point final. Beaucoup de représentations doivent en-

core être faites pour s'assurer que la Commission ne proposera pas, une autre fois, la disparition du comté de Richmond dans 6 mois ou dans un an.»

Ainsi, Raynald Dodier a déjà informé le député de Richmond, Yvon Vallières, que les membres du Comité d'action sont prêts à rencontrer les parlementaires et représentants de la Commission de la réforme électorale pour les sensibiliser aux particularités vécues par les régions. M. Dodier ne se fera pas prier pour participer à des audiences publiques ou encore pour témoigner devant une commission parlementaire.

«Je pense sincèrement que le Comité d'action du comté de Richmond peut apporter un éclairage positif dans la réflexion qu'entreprendront les parlementaires, ajoute Ray-



Raynald Dodier

nald Dodier. Il faut obtenir une meilleure équité pour les régions rurales. Au Québec, il n'y a pas que les grands centres formés de Québec, Montréal et des périphéries. Il y a des régions, que l'on peut qualifier de régions rurales, qui doivent subsister.»

Audiences annulées

Devant l'annonce du gouvernement provincial de suspendre le processus de révision électorale, le directeur général des élections du Québec, Pierre-F. Côté, a indiqué que les audiences publiques, prévues lors des prochaines semaines à Victoriaville et à Asbestos, sont annulées.

«Tout ce qui était prévu est reporté pour une période de 6 mois, a commenté M. Côté. Évidemment, il n'y aura pas d'audiences à Victoriaville et à Asbestos.»

Un suspect de 39 ans comparait pour quatre hold-up

Pierre SAINT-JACQUES Sherbrooke

Un homme de 39 ans comparait ce matin au palais de justice de Sherbrooke relativement à qua-

tre affaires de vol qualifié et à un dossier de tentative de vol qualifié, perpétrés au cours des derniers jours, à Sherbrooke.

Des détectives de la Police muni-

cipale de Sherbrooke ont procédé hier à l'arrestation du suspect qui se trouvait à son travail, dans l'Est de la ville.

Il n'a offert aucune résistance.

Selon les informations obtenues, l'individu qui a passé la majeure partie de sa vie d'adulte au pénitencier jouissait d'une libération conditionnelle au moment de la commission des délits et cette même libération conditionnelle arrivait à sa toute fin. Il était à deux pas d'être libre comme l'air.

Les vols qualifiés et la tentative de vol qualifié qu'on lui reproche ont été commis au dépanneur Assomption (deux fois), rue Assomption, au poste d'essence Ultramar (deux fois), angle King et Papineau et au dépanneur Parc Fruits et Légumes, rue Parc.

Ces commerces, tous situés dans le quartier Est, et bien d'autres à travers la ville ont reçu leur part de visites désagréables cette année et plus particulièrement ces dernières semaines.

La vague de vols qualifiés a suscité les émotions les plus diverses chez les propriétaires de dépanneur et leurs employés de soir. On ne savait plus trop comment s'y prendre pour contrer le fléau sans avoir recours à la violence.

Ciné-caméra

Fait à souligner, à au moins deux endroits visités par le suspect, il y avait un système de ciné-caméra. La binette du suspect qui a agi sans déguisement apparaissait clairement sur les bandes magnétoscopiques.

Quand un suspect n'est pas trop connu dans un secteur, il agit souvent de la sorte. L'utilisation du déguisement tout comme celle d'une arme augmente automatiquement la peine de prison.

Les policiers, notamment le détective Luc Bégin, responsable des deux enquêtes, ont effectué de nombreuses vérifications avant d'établir avec certitude l'identité du suspect.

La Division des enquêtes criminel-

les a consacré la majeure partie de la journée d'hier à compléter la preuve en vue de la comparution d'aujourd'hui.

Les statistiques de 1990 révèlent une soixantaine de vols qualifiés sur le territoire de la Police municipale de Sherbrooke. L'an dernier, le nombre a atteint un record sans précédent dans les annales de la police sherbrookoise, à savoir 101 vols avec violence.

Les arrestations survenues dimanche dernier au dépanneur Marie, rue Laurier, celle d'hier tout comme celles de la dernière quinzaine, en plus d'éclaircir la plupart des vols de la dernière vague, devraient redonner aux quartiers de Sherbrooke et de Fleurimont leur calme habituel.

A cause de l'approche des Fêtes, policiers et commerçants savent que la vigilance et gestes préventifs doivent être plus aiguisés que jamais, que la partie n'est pas terminée.

Lavallée a «piqué» Goulet, rapportent des témoins

Septuagénaire tué à Magog

Sherbrooke

Gaëtan Lavallée aurait révéauté qu'il «l'avait piqué», en sortant de la conciergerie où le septuagénaire Robert Goulet est mort d'une lésion traumatique dans le coeur, le 24 septembre, à Magog.

C'est ce que deux témoins ont rapporté devant le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec hier à son enquête préliminaire.

Lavallée, âgé de 28 ans, est inculpé de conspiration, effraction à l'appartement no 8 du 1205 rue Maisonneuve, utilisation de déguisement consistant en un costume de la tortue Ninja, vol qualifié de 50 \$ et meurtre au deuxième degré.

Sa citation à procès a été reportée à mercredi parce que le défenseur Peter Downey veut faire entendre des experts en biologie et en toxicologie à l'examen volontaire.

Le procureur Jean-Marc Fradette a pour sa part fait entendre trois témoins.

Explications

Lavallée aurait fait référence au piquage en revenant à une voiture dans une rue avoisinante avec l'argent d'une main et un couteau à ressort fermé.

Il a aussi expliqué sa blessure à un pied par le coup qu'il aurait donné sur la porte-patio du balcon pour entrer dans l'appartement no 8.

Son frère Pierre et son cousin Eric Laroche, qui se trouvaient dans la voiture, ont déposé qu'ils n'en croyaient pas leurs oreilles.

Selon eux, Lavallée avait consommé une dizaine de chopines de bière ainsi que fumé du haschisch et de la marijuana pendant la soirée.

«Il était gommé et gelé», a affirmé Pierre Lavallée.

Quand il (Lavallée) est revenu à l'auto, il avait l'air perdu et ne se souvenait pas de ce qui s'était passé, a précisé le témoin.

On a appris qu'il avait été question pendant la soirée des difficultés financières de trois jeunes devant l'accusé qui somnolait à moitié mais a fait part qu'il connaissait une place où il y avait de l'argent.

Sa prétention semblait fondée sur le fait qu'il aurait tenté déjà d'emprunter 20 \$ à M. Goulet et que ce dernier lui a répondu qu'il n'avait que «des bruns».

Les deux témoins ont rapporté qu'ils avaient dit à Lavallée qu'ils l'attendraient une dizaine de minutes près de la conciergerie en croyant plutôt qu'il irait se coucher ou ferait peur à sa blonde avec son costume.

L'accusé habitait dans le même immeuble que la victime.

Il est revenu à la voiture à minuit et 14, soit sept minutes plus tard, selon Pierre Lavallée.

Le prévenu s'est fait conduire pendant la nuit au CHUS pour se faire traiter pour sa blessure au pied parce qu'il ne voulait pas se faire soigner à Magog.

Le pathologiste judiciaire André Bourgault a dit pour sa part qu'il n'avait pas constaté de plaie de défense sur le septuagénaire.

Roger «Tirouge» Bélanger écope de 32 mois pour avoir allumé un incendie

Sherbrooke

Roger «Tirouge» Bélanger a encouru une peine de 32 mois de pénitencier pour avoir mis le feu dans un immeuble désaffecté du 164 rue Wellington Nord dans lequel il avait failli périr asphyxié le 26 août.

Cette condamnation lui a été im-

Inculpé d'avoir blessé son bébé de 28 jours

Sherbrooke

Un homme de 22 ans a été inculpé d'avoir causé des blessures à son bébé de 28 jours, qui avait subi une fracture au fémur gauche le 27 septembre, à Magog.

Il a comparu hier devant le juge Michel Côté de la Cour du Québec. Le procureur André Campagna s'est opposé à la remise en liberté provisoire de l'accusé qui est présentement écroué.

Me Peter Downey a insisté pour que l'enquête en cautionnement soit tenue dès aujourd'hui.

Selon la police, le bébé a été conduit au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke vers minuit le 27 septembre.

Il est resté à l'hôpital pendant trois semaines et se trouve maintenant sous la garde de sa grand-mère paternelle.

M. Denis Lamontagne de la police locale a entrepris une enquête en rapport avec cet incident à la suite d'informations obtenues des services sociaux.

Le prévenu a choisi d'être jugé par un jury et la date de son enquête préliminaire n'a pas encore été fixée.

posée hier par le juge Michel Beauchemin de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

La bâtisse, dont le rez-de-chaussée était occupé autrefois par le magasin Greenberg, a subi des dommages évalués à plus de 25 000 \$.

Ce crime était passible de 14 ans, et Bélanger est hypothéqué d'un casier remontant à 1972.

Il avait écopé entre autres d'une peine de quatre ans pour un incendie criminel en 1974 à la résidence de l'avocat Arcadien Denis dont la bibliothèque a subi des dommages importants.

Me Jean Leblanc a plaidé qu'il s'est écoulé un délai de 16 ans entre

ces deux incidents et que son client souffrait d'un problème de boisson.

Le procureur Jean-Marc Fradette avait réclamé une sentence de trois ans contre le prévenu, âgé de 36 ans.

Tirouge est en détention préventive depuis son arrestation alors qu'il avait été trouvé à moitié asphyxié parmi des mannequins derrière une rampe d'escalier au deuxième étage de l'immeuble.

À la suite d'une opposition de la défense, le juge Beauchemin a décidé de ne pas tenir compte, dans sa décision, d'allégations de la poursuite à l'effet que l'inculpé avait été aperçu dans les parages de plusieurs incendies mineurs au centre-ville.



Record de pluie confirmé

Le record de 168,5 millimètres de précipitations enregistré en octobre à l'aéroport de Sherbrooke n'est pas près d'être renversé! La marque de 167,1 millimètres tenait depuis octobre 1962. Avant et après cette date, jusqu'à octobre 1990, on n'avait jamais rien vu de tel. 18 des 31 jours d'octobre nous ont réservés des précipitations mesurables. Seulement quatre dixièmes de cm de neige ont été notés contre une normale de 5,6 cm. La douceur des températures a marqué le mois avec une moyenne de 7,6 degrés Celsius (normale 6,5). Le 6 a enregistré le maximum le plus haut du mois, 25,1 degrés, et le 27, le minimum le plus bas, moins 5,8 degrés. De quoi rendre songeurs les habitués du parc Howard.

METEO

Montréal (PC)

Prévisions de la météo pour le Québec émises à 16 h 30 hier par Environnement Canada pour aujourd'hui, avec un aperçu pour demain samedi.

Situation générale: un front chaud traverse le sud-ouest de la province, apportant des températures bien au-dessus des normales de saison. Les autres régions autour droit à des nuages, sauf l'extrême est, qui devra attendre encore un peu avant de se faire enneiger. Certaines régions du nord-est auront des précipitations de types variés: neige, pluie ou verglas. La journée de samedi sera nuageuse sur la plupart des régions. Le sud assistera à un ennuagement, mais les températures resteront au-dessus des normales.

Estrie, Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux. Min. près de 6. Max. de 11 à 14. Demain: ciel variable.

Montréal et Hull: ensoleillé avec passages nuageux. Min. près de 8. Max. près de 16. Demain: ennuagement graduel.

Québec et Beauce: ciel variable. Min. près de 3. Max. de 7 à 10. Demain: nuageux avec éclaircies.

Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Min. près de 7. Max. de 12 à 14. Demain: possibilité d'averses (30 pour cent).

Abitibi, Témiscamingue et réservoirs Cabonga et Gouin: nuageux avec éclaircies par la suite. Min. près de 6. Max. de 12 à 14. Demain: averses dispersées (40 pour cent).

Pontiac, Gatineau et Lièvre: ensoleillé avec passages nuageux. Min. près de 7. Max. de 13 à 15. Demain: possibilité d'averses (30 pour cent).

Saguenay et Lac-St-Jean: possibilité de pluies verglaçantes (60 pour cent). Min. près de 2. Max. de 4 à 6. Demain: possibilité d'averses dispersées (40 pour cent).

La Tuque, Charlevoix et Rivière-du-Loup: possibilité d'averses de neige ou de pluie (30 pour cent). Min. près de 2. Max. de 6 à 8. Demain: nuageux avec éclaircies.

Gaspé et parc Forillon: ensoleillé. Min. près de 1. Max. de 2 à 5. Demain: averses dispersées (40 pour cent).

Dans le monde

Amsterdam	11	6	Athènes	29	18
Bahia	31	25	Bangkok	33	25
Belgrade	22	11	Berlin	10	2
Bermudes	24	20	Beyrouth	25	20
Bogota	19	9	Bruxelles	13	9
Budapest	13	4	Buenos Aires	27	16
Caracas	29	19	Copenhague	10	8
Dublin	10	4	Frankfurt	14	9
Genève	13	9	Helsinki	5	1
Hong Kong	27	23	Honolulu	31	24
Islamabad	18	14	Istanbul	24	18
Jakarta	32	24	Jérusalem	23	15
Johannesburg	27	13	Kiev	8	5
Kuala Lumpur	33	23	La Havane	33	24
Le Caire	27	18	Lima	20	15
Lisbonne	18	14	Londres	14	7
Madrid	17	12	Manille	33	23
Mexico	21	6	Montevideo	21	17
Moscou	4	1	Nassau	28	25
New Delhi	32	14	Nicosie	27	12
Oslo	6	0	Paris	14	8
Pékin	18	5	Perth	20	16
Rio	37	25	Rome	24	18
Sao Juan	33	24	Santiago	25	8
Sao Paulo	33	25	Séoul	19	8
Singapour	28	24	Stockholm	6	3
Sydney	35	19	Taipei	29	23
Tel Aviv	27	19	Tokyo	21	12
Varsovie	11	5	Vienne	14	9

INDEX

Arts:	A-8
Bandes dessinées:	D-8
Carrières et professions:	A-7
Décès:	D-7
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Horoscope:	D-8
Petites annonces:	C-3
Secrets mal gardés:	D-7
Sports:	D-1
Vivre:	B-4

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones: Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

ADMINISTRATION Jean-Guy Dubuc Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration
RÉDACTION Jean Vigneault Rédacteur en chef Roch Blodreau Chef éditorialiste-adjoint Pierre-Yvon Bégin Chef des nouvelles	Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles Stéphane Lavallée Chef de pupitre Denis Messier Directeur des pages sportives
PUBLICITÉ J. Bertin St-Amand Directeur marketing	Gilles Boisljoly Directeur des ventes
PRODUCTION Jean-Pierre Robitaille Directeur de la production J. Jacques Delorme Chef des opérations	Gérard Pâpin Adjoint Gaston Grenier Adjoint Benoît Côté Chef pressier
COMPTABILITÉ André Carriveau Comptable	Julianne Poulin Gérante du crédit
TIRAGE Pierre Dubois Directeur au tirage	André Casteau Adjoint au directeur
GÉRANTS DE DISTRICT Pierre-Alain Dion Jacques Faucher Michèle Fournier Michel Lavoie Serge Nadeau	Claude Ouellet Gaston Pinard Jean-Charles Poulin Pierre Fournier Jacqueline Godbout
EXPÉDITION Michel Dayon Gérant	BATISSE André Jacques Responsable

Courrier de deuxième classe: Enregistrement No. 1539. Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelot et routes motorisées, 1 an \$155,00, 6 mois \$81,00, 3 mois \$42,00, 1 mois \$22,00. Hors de notre territoire immédiat, 1 an \$210,00, 6 mois \$130,00, 3 mois \$85,00, 1 mois \$35,00. États-Unis et autres pays, 1 an \$370,00, 6 mois \$210,00, 3 mois \$135,00, 1 mois \$55,00.

«La Tribune» est socialement la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de la Tribune.

LA QUOTIDIENNE

2 3 7 — 9 1 5 6

RÉSULTATS
Loto-Québec

Tirage du 90-10-31		GAGNANTS	LOTS
	6/6	0	2 273 732,20\$
	5/6+	5	171 793,10\$
	5/6	261	2 516,70\$
	4/6	17 116	73,80\$
	3/6	329 971	10,00\$
VENTES TOTALES: 18 560 996,00\$			
PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 4 200 000,00\$			
PROCHAIN TIRAGE: 90-11-03			

Tirage du 90-10-31		NUMÉROS	LOTS
	Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi	707277	100 000 \$
		07277	1 000 \$
		7277	250 \$
		277	50 \$
		77	10 \$
		7	2 \$

T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Elections

MUNICIPALES 1990



Le taux élevé d'indécis est fortement contesté

Pelletier, Laflamme et Chainé mettent en doute la valeur du sondage de La Tribune

François GOUGEON Sherbrooke

Sauf Paul Gervais, les principaux candidats à la mairie de Sherbrooke refusent d'admettre qu'on puisse retrouver un taux aussi élevé d'indécis que celui révélé par le sondage de La Tribune (42,6 p.c.), alors que presque tout a été dit au cours de la présente campagne électorale.

«Je ne peux croire ce sondage», a vigoureusement commenté le maire sortant, Jean Paul Pelletier, selon qui les consultations menées par son organisation démontrent tout au plus un taux de 12 pour cent d'indécis. «Les étudiants de l'Université qui ont travaillé là-dessus ont peut-être fait un très bon travail, mais ça reste un sondage de résultats d'étudiants, malgré tout le respect que je leur dois. Pour ma part, je préfère m'en remettre à la méthode de spécialistes, comme ceux de Golfarb (sondage CKSH de la semaine dernière)», a aussi exprimé M. Pelletier.

Celui-ci assure en outre que son avance est «nettement» plus élevée que ce que le sondage de La Tribune lui accorde. La consultation menée au début de la semaine donne 13,3 % des intentions de vote au maire sortant, 12,5 % à Jean-Yves Laflamme et 12,1 % à Paul Gervais. Suivent ensuite les candidats Ulric Chainé et André Côté, alors qu'une très mince partie du vote est accordée à François Tessier, François Charpentier et André Côté. Les résultats n'ont pas été pondérés en fonction du nombre d'indécis.

Les relevés de son organisation de Jean Paul Pelletier font plutôt état de 42 pour cent d'appui en sa faveur,



Le taux d'indécis est très élevé, si bien que le sondage commandité par La Tribune auprès de l'électorat sherbrookois ne permet pas de prévoir avec certitude quel candidat sera élu maire dimanche.

dit-il, ne craignant pas non plus d'affirmer qu'il est «très en avance» sur ses adversaires.

Jean-Yves Laflamme, qui soutient que les consultations de son groupe font état d'un taux de 70 pour cent d'électeurs voulant un changement à la mairie, ne croit pas lui non plus que les indécis soient aussi nombreux. «C'est le monde à l'envers: plus on avance, plus les gens sont informés et moins ils savent pour qui voter? Mais le vrai sondage, c'est dimanche qu'on va le connaître», exprime l'ex-conseiller du centre-ville, tout en faisant remarquer que le relevé réalisé pour le compte de La Tri-

bune «confirme nos chiffres comme quoi Pelletier perd des plumes. Et

pour ma part, ce que je veux de l'électorat, c'est un mandat fort!»

Le candidat Laflamme juge que les résultats de La Tribune sont «totalemment déconnectés de la réalité».

Gervais confiant

Paul Gervais, troisième selon le sondage La Tribune, ne fait guère référence à ce taux aussi élevé d'indécis pour plutôt afficher un air triomphant. «Cela confirme ma nette remontée. Au départ, je n'étais pas connu et à chaque jour, ça monte de plus en plus. Ce qui est évident — et on le sent clairement sur le terrain — c'est que la population cherche une alternative valable à l'échec Pelletier-Laflamme», a déclaré M. Gervais, soutenant même que son élection fera «un raz de marée imprévu comme cela s'est produit à Québec (élection du maire Jean-Paul L'Allier) et en Ontario (avec les néo-démocrates de Bob Rae)».

De son côté, Ulric Chainé dit douter de la valeur du sondage de La Tribune, qui lui donne 7,8 pour cent des intentions de vote.

«Je ne peux tirer de conclusion, je ne me laisse pas atteindre par ça. Le meilleur sondage sera celui de dimanche», déclare M. Chainé.

Celui-ci fait d'autre part valoir que le sondage de la maison Legendre, Lubawin et Goldfarb, mené entre le 19 et le 21 octobre, le plaçait en deuxième position avec 20 pour cent des intentions de vote.

M. Chainé se dit également surpris du nombre élevé d'indécis du sondage de La Tribune (42,6 pour cent), alors que celui cité plus haut faisait état de 12 pour cent d'indécis seulement.

Il fait aussi valoir qu'un sondage mené il y a une semaine par sa propre organisation auprès de 1080 personnes plaçait «nez à nez» les quatre principaux candidats à la mairie.

Enfin, André Côté, qui se dit «très fortement impressionné» par le nombre d'indécis, évalue que de tous les candidats, il est le seul à avoir augmenté sa part des intentions de vote par rapport au sondage de CKSH. Il reconnaît cependant que cela reste modeste. «Une chose est certaine, cela démontre qu'il y aura un nouveau maire à Sherbrooke, dimanche. Mais la vraie démocratie ne se définit pas par un sondage: c'est le vote qui compte», a-t-il souligné.

Ex-Lowney: Laflamme refuse de commenter, tandis que Chainé et Côté jugent l'affaire nébuleuse

Sherbrooke (DD)

La firme RAMCO a-t-elle fait circuler deux offres d'achat différentes pour l'ancienne chocolaterie Lowney à Sherbrooke, l'une conditionnelle à un changement de zonage et l'autre non?

La réponse appartient sans doute au président de RAMCO, Jacob Attias, que La Tribune n'a pu rejoindre hier.

A la Ville de Sherbrooke, autant le maire sortant Jean Paul Pelletier que le procureur Pierre Huard, affirment n'avoir jamais vu une telle condition dans les documents que leur a montré le président de RAMCO, Jacob Attias.

Me Huard a indiqué hier avoir vu l'offre d'achat que RAMCO avait présentée à Hershey en vue de devenir propriétaire de la Lowney et soutient qu'il n'y avait pas de condition liée au zonage.

Or dans un document daté de septembre 1989, que le président de RAMCO faisait parvenir au vice-président de Hershey, Don Thompson, et dont La Tribune a obtenu copie, il est écrit que l'offre d'achat de RAMCO était conditionnelle à ce que le zonage de la propriété soit modifié d'industriel à commercial.

M. Attias a toujours soutenu, autant dans les médias qu'auprès des services municipaux, que son offre

d'achat n'était pas conditionnelle à une modification du zonage de la Lowney.

Les courtiers en immeuble Vincent Roselli et Paul Tourigny réclament 100 000 \$ en dédommagement de RAMCO à la suite de l'abandon du projet de centre commercial dans l'ancienne chocolaterie.

Il allègue que la firme Royal-LePAGE, chargée de vendre la Lowney, a refusé de leur verser une commission de 100 000 \$ sous prétexte que l'offre d'achat «était conditionnelle à ce que le zonage des immeubles de la Lowney soit modifié d'industriel à commercial et que cette condition ne s'était pas réalisée, la vente n'aurait pu avoir lieu».

Dossier réglé

L'ex-conseiller du centre-ville et candidat à la mairie, Jean-Yves Laflamme, a refusé hier de commenter la situation, soulignant qu'il s'agit «d'une affaire privée entre deux parties».

Invité à dire si comme élu il aurait dû être au courant d'une telle condition dans l'offre d'achat, M. Laflamme a répondu que «ce n'est pas le temps de s'embarquer là-dedans, c'est réglé ce dossier».

L'ex-conseiller Ulric Chainé et candidat à la mairie qualifié de «nébuleux» l'ensemble du dossier et dénonce «la connivence» entre Jean-

Yves Laflamme et Jean Paul Pelletier.

M. Chainé, qui a voté pour l'avis de motion en vue de modifier le zonage de la Lowney, dit que «dès le départ, j'ai vu une complicité évidente entre Laflamme, Pelletier et Attias».

Gervais place le respect de la personne en tête de liste

Sherbrooke(AA)

La famille, les jeunes, les aînés et les bénévoles; voilà des groupes que Paul Gervais, candidat à la mairie de Sherbrooke, dit placer au centre de ses préoccupations. «Le respect de la personne, pour un développement harmonieux de la Ville, sera en tête de liste de toutes les politiques municipales sous une administration Paul Gervais», a-t-il promis hier dans un communiqué.

M. Gervais soulève l'urgence pour la Ville de Sherbrooke de se doter d'une véritable politique familiale. Il s'engage, s'il est élu maire de Sherbrooke, à implanter un service de garde en milieu de travail au sein de la fonction publique, à répondre aux besoins en logements des familles avec enfants et à faciliter l'accès à la

propriété et au logement familial aux jeunes ménages. Il envisage la construction de logements destinés aux familles monoparentales.

Paul Gervais entend s'attaquer aux problèmes du chômage chez les jeunes en mettant en place une politique d'accès à l'égalité au sein des divers services municipaux. Il compte également encourager les initiatives de jeunes entrepreneurs grâce à l'accès à des fonds de capital de risque, à des incubateurs d'entreprises et à des services-conseil.

L'aspirant à la mairie songe par ailleurs à la création d'un Conseil des aînés et à l'implantation de structures de soutien pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. M. Gervais désire encourager le travail bénévole dans les secteurs du loisir communautaire et de la culture.

EN BREF

Le président de la la Fondation Force, du service aux étudiants de l'Université de Sherbrooke, se dit déçu du manque d'intérêt manifesté par les candidats aux élections municipales pour son électorat étudiant. L'organisme estime que cela n'incite pas les étudiants à se prévaloir de leur droit de vote. Par la voix de son président, la Fondation Force n'hésite pas à inviter les étudiants à appuyer le seul candidat de leur district qui a rejoint la population étudiante durant la campagne électorale, Jean-François Rouleau.

Laurier Custeau, candidat dans le district 2 (mont Bellevue), blâme l'organisation de son adversaire Normand Brault à la suite d'un acte de vandalisme perpétré sur un de ses panneaux, situé à l'angle des rues Denault et Galt Ouest. Hier matin, M. Custeau a été informé qu'une feuille de papier avait été apposée sur le

panneau, sur laquelle on avait inscrit «F... Custeau».

En furie, le candidat Custeau estime que «lorsqu'une organisation rivale est assez basse pour s'en prendre aux panneaux de son adversaire, c'est que la panique l'a gagnée. Ça démontre de quel bois se chauffent nos adversaires». Custeau demande aux citoyens du quartier Ouest «de juger qui sera le meilleur administrateur» et signale que sa propre organisation «respecte trop la démocratie» pour poser des gestes semblables.

Denis Beaudin, candidat dans le district 3, entend travailler à la mise sur pied d'une Société municipale d'habitation pour favoriser la construction de logements pour les personnes démunies. «De concert avec les coopératives d'habitation, on pourrait exploiter à profit les lots vacants appartenant à la Ville», dit-il.

Les rapports sur le 714-X ne sont pas concluants

Pierre HÉBERT Sherbrooke

Les rapports que détient le ministère de la Santé et Bien-être Canada sur les patients ayant utilisé le 714-X sont loin d'être concluants, et une modification de classification du produit comme le souhaiterait son inventeur, Gaston Naessens, semble peu probable.

Le porte-parole du ministère, M. Marcel Chartrand, voit mal comment le biologiste pourrait éliminer le rôle d'intermédiaire joué par Santé et Bien-être social du Canada entre lui et les médecins alors que le produit n'a pas fait ses preuves.

Dans une entrevue exclusive accordée à La Tribune, M. Naessens expliquait son intention de déposer en décembre prochain un protocole de recherche pour modifier la classification du 714-X voué à contrer la défaillance du système immunitaire d'une personne atteinte de cancer. Ce pas en avant permettrait aux médecins de s'adresser directement au chercheur forestois sans passer par le ministère comme c'est le cas présentement.

Procédé rigoureux

«Le changement de classification n'est pas impossible, mais nous continuerons à demeurer présent tant que le produit n'aura pas d'avis de conformité. Le processus pour y arriver peut être long», explique M. Chartrand.

Le procédé pour modifier la classification d'un produit est rigoureux et demande des preuves, ajoute le porte-parole du ministère. M. Naessens croit que le nombre accru de médecins réclamant le 714-X et les dossiers positifs qui s'accumulent peuvent influencer le ministère.

La situation ne semble pas aussi évidente aux yeux de M. Chartrand. Il indique que le nombre de deman-

des pour l'utilisation du 714-X tend à se stabiliser. «Entre 60 et 70 médecins ont demandé et utilisé le produit jusqu'à présent. De ce nombre, 90 pour cent sont du Québec. Seulement une dizaine de nouvelles demandes ont été reçues depuis avril dernier.»

Les médecins faisant usage du 714-X sont tenus de déposer un rapport sur l'état de santé de chaque patient traité. Selon M. Chartrand les résultats sont loin d'être satisfaisants. «Les rapports ne sont pas concluants. Ils sont anecdotiques et circonstanciels», précise-t-il.

M. Chartrand s'est montré étonné d'apprendre que certains hôpitaux utiliseraient le 714-X. «Nous n'avons pas de preuve de cela, mais si c'était le cas, le ministère interviendrait immédiatement. La permission est accordée essentiellement aux médecins. Ils peuvent administrer le produit à un patient qui est à l'hôpital, mais l'institution n'a pas le droit de l'utiliser pour les autres patients.»

Exportation

D'autre part, même si le 714-X n'est pas reconnu comme médicament au Canada, un simple certificat d'exportation permet au produit de franchir les frontières canadiennes.

Le chef de la division des drogues et de l'hygiène des médicaments, M. Alain Bérubé, explique que le 714-X n'est pas tenu de se conformer à la loi s'il n'est pas destiné pour la consommation canadienne. Un certificat d'exportation doit préciser que le 714-X n'est pas fabriqué pour consommation au Canada et qu'il n'est pas vendu au pays. Une note explicative doit préciser que chaque paquet et son contenu ne contrevenent à aucune disposition de la loi du pays où il est exporté.

L'exportation du produit mis au point par le chercheur forestois sur le marché européen est tout à fait légale au sens de la loi.

L'écrivain Yves Beauchemin jette son éclairage sur l'épanouissement de la langue française

Andrée ALLARD Sherbrooke

L'écrivain Yves Beauchemin a ouvert, hier soir à Sherbrooke, le Congrès national de l'Association des professeurs de français du Québec avec une conférence sur le thème de l'épanouissement de la langue française au Québec.

«C'est un privilège et un plaisir de parler avec vous d'un sujet qui me tient à cœur. On partage la même passion», a dit Yves Beauchemin au millier de professeurs de français réunis à l'auditorium de l'École Le Triplet.

M. Beauchemin s'est rappelé les soucis des professeurs de français, en quête de méthodes d'enseignement adaptées aux temps modernes et touchés, depuis quelques années, par de



Yves Beauchemin

vives critiques à l'endroit du système d'enseignement du français dans les écoles québécoises.

«Dans une société inquiète pour sa langue, tous les regards sont braqués sur vous. Des fois, je n'aimerais pas être dans vos souliers. Vous jouez un rôle fondamental car la transmission des valeurs d'un peuple passe en grande partie par les professeurs. Votre travail, votre influence sont importants mais la société entière doit vous aider et apporter les correctifs nécessaires», a dit M. Beauchemin.

L'écrivain s'est plu à évoquer les années de la révolution tranquille, «virage nécessaire, vital et magnifique mais qui a donné lieu à des erreurs et à des folichonneries. Les bibliothèques se sont vidées de leurs vieilleries... et certaines approches ont été dangereusement éliminées.»

Conditions

Yves Beauchemin a identifié les conditions indispensables à l'épa-

nouissement de la langue française au Québec en élaborant sur le contexte global de la société québécoise, avec ses aspects culturels, démographiques, politiques, économiques et linguistiques. Il a inévitablement livré un discours à saveur souverainiste.

M. Beauchemin a par ailleurs insisté sur la place de plus en plus importante de la littérature québécoise, évolution qui se traduit aujourd'hui par la publication de quelque 600 ouvrages par année dont plusieurs se retrouvent parmi les best-sellers.

Les professeurs de français du Québec ont accueilli les propos de l'écrivain avec enthousiasme. Ils auront l'occasion, d'ici samedi, d'entendre de nombreux autres conférenciers, journalistes, écrivains et économistes.

Charest nommé au Comité parlementaire qui enquêtera sur la crise amérindienne

Andrée ALLARD Sherbrooke

Le premier ministre Brian Mulroney a nommé Jean Charest, député de Sherbrooke, membre du Comité parlementaire chargé d'enquêter sur la crise amérindienne.

Selon le journal La Presse, le gouvernement s'attire la critique de l'opposition aux Communes avant même le début des travaux du comité, dont le mandat et les modalités des travaux ne sont pas encore déterminés. Pour les membres libéraux et néo-démocrates du Comité permanent aux Affaires autochtones, le gouvernement entend user du poids de sa

majorité pour limiter l'étendue de l'enquête publique. Ils ne cachent pas par ailleurs leur insatisfaction face à la nomination de M. Charest au comité chargé d'enquêter sur les événements de Kahnawake et de Kanesatake.

«M. Mulroney a maintenant son homme de main au sein du comité. De toute évidence, il ne veut pas apporter un éclairage complet sur les dessous politiques de la crise» a déclaré à La Presse la députée libérale des Territoires du Nord-Ouest, Ethel Blondin, qui réclame la tenue d'audiences publiques sur cette crise. Le critique néo-démocrate aux Affaires Autochtones, Ken Hughes, renchérit

en indiquant: «Il y a très peu de communication au sein du comité, ce qui frustrer les membres de l'opposition.» M. Hughes estime que le gouvernement entend limiter les travaux du comité au seul objectif de trouver un mécanisme pour régler le dossier des revendications territoriales des peuples autochtones.

L'allégation de M. Hughes, à savoir que Jean Charest présiderait un sous-comité responsable de l'enquête, a été démentie au bureau du député à Sherbrooke. La Tribune n'a pu obtenir les réactions de M. Charest, en voyage à New York pour participer à des travaux de l'Organisation des Nations Unies.

RECHERCHE



ROSAIRE LÉTOURNEAU

Bien connu et estimé de tous dans son quartier depuis plus de 42 ans.

ROSAIRE LÉTOURNEAU

(propriétaire de la Cordonnerie Roy, coin Alexandre et Ball)

veut faire encore plus et sollicite votre appui au poste de conseiller du

DISTRICT #4

(centre-sud)

DIMANCHE LE 4 NOVEMBRE APPUYONS ROSAIRE LÉTOURNEAU

Parce que lui nous appelle.

Autres et payés par Robert McConnell, agent officiel, 240, rue Brooks, Sherbrooke, 20828

Le CRTC rejette le projet de hausse des tarifs de câble de Cogeco Télécom

Pierre SÉVIGNY Sherbrooke

Les abonnés de la câblodistribution, desservis par la firme Cogeco Télécom, seront épargnés d'une importante augmentation du tarif mensuel de base pour la prochaine année.

En effet, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a rejeté le projet de mise en oeuvre de la majoration proposée de 2,34 \$. La demande globale se chiffrait à 2,95 \$, mais 0,61 \$ relevait de l'augmentation automatique permise en vertu des clauses relatives à l'inflation et aux frais imputables aux canaux spécialisés.

Le CRTC n'a donc pas reconnu la pertinence de statuer sur une hausse de 2,34 \$ par mois et ce, bien que

l'entreprise justifiait sa requête en évoquant la nécessité économique. L'Association coopérative d'économie familiale (Acef) de Thetford Mines s'était opposée avec vigueur à la demande déposée par Cogeco, arguant que les raisons de l'entreprise n'avaient rien de convaincant. Il semble que les membres du CRTC chargés d'analyser la requête ont fait une lecture similaire à celle de l'Acef.

Dans sa décision, le CRTC mentionne que l'argument principal évoqué par Cogeco, à savoir qu'elle était une nouvelle entreprise, devait certes être pris en compte, mais ne pas servir d'excuse pour justifier les besoins économiques spéciaux. Le CRTC déclare que les abonnés ne devraient pas avoir à payer des tarifs plus élevés simplement parce que la propriété

ou le contrôle d'une entreprise de télédistribution change de mains. Selon M. Luc Gonthier de l'Acef de Thetford Mines, le CRTC a préféré tenir compte de l'histoire des huit dernières années des entreprises concernées et, donc, des hausses accordées durant cette période ainsi que des promesses de réalisation faites à chacune des demandes.

Dans l'Estrie, ce refus d'augmenter le tarif mensuel de base de 2,34 \$ favorise les abonnés d'Asbestos, Ayer's Cliff, Bromptonville, Disraeli, Drummondville, Magog, North Hatley, Plessisville, Richmond, Thetford Mines et Windsor ainsi que de six autres localités du Québec. M. Gonthier soutient que la décision permet aux abonnés desservis par Cogeco d'économiser un montant glo-

bal de 5 335 200 \$, pour la prochaine année.

Malgré cette victoire, l'Acef entend demeurer vigilante au cours des prochains mois, craignant que l'entreprise soit tentée de couper dans des services déjà existants. Mais, aux dires de M. Gonthier, l'Acef n'acceptera pas une réduction des services promis antérieurement et interviendra au besoin, si elle juge que des coupures non justifiables sont effectuées par l'entreprise.

L'Acef de Thetford Mines espère toutefois que cette décision du CRTC ne mettra pas fin aux discussions entamées avec Cogeco concernant le développement des futurs services, dont l'étagement des canaux qui est vite apparu comme la solution à l'un des principaux irritants dont se plaignent les abonnés.

Pas de réseau d'égouts avant des années à Ste-Catherine?

Gilles DALLAIRE Ste-Catherine-de-Hatley

Le réseau d'égout dont Ste-Catherine-de-Hatley projette de se doter, afin de réduire le niveau de pollution du lac Magog, ne sera peut-être pas construit avant plusieurs années.

Telle est la possibilité qui a été évoquée par le conseiller Hugues Desrochers, responsable du dossier.

«Les avis diffèrent selon qu'ils viennent de la direction régionale du ministère de l'Environnement ou de sa direction générale. A Sherbrooke, on dit que notre apport à la pollution du lac Magog et, du même coup, de la rivière St-François est suffisamment important pour justifier la construction d'un réseau d'égout et, à Québec, on dit qu'il ne l'est peut-être pas assez pour justifier une dépense de 11 millions», a-t-il expliqué.

Il a révélé que le conseil municipal vient de prendre connaissance d'une lettre, reçue récemment par le député d'Orford, M. Robert Benoit, qui laisse croire que le gouvernement provincial hésitera à engager les ressources financières indispensables à la réalisation du projet.

Financement

Il a aussi rappelé qu'à compter du 1er janvier le gouvernement provincial qui assume présentement 90 pour cent du coût de l'assainissement des eaux, n'en as-

sumera plus que 85 pour cent. «Cela signifie que la part des municipalités sera de 15 pour cent au lieu de 10 pour cent, soit une augmentation de 50 pour cent. Concrètement, ça veut dire que, si nous n'avons pas eu le feu vert le 31 décembre, il en coûtera environ 2 250 \$ par année, pendant 20 ans, à chaque propriétaire au lieu de 1 500 \$. A ce prix-là, ce sera prohibitif», a-t-il affirmé.

Il a concédé que tout espoir n'est pas encore perdu, mais il a souligné qu'il ne reste plus que deux mois avant que les règles du jeu ne changent.

Il s'est dit d'avis que le conseil municipal devra sans doute envisager une solution autre que la construction d'un réseau d'égout. «Nous ne sommes quand même pas accablés au pied du mur. Un règlement qui oblige toute personne qui construit une maison à aménager une fosse septique répondant à des exigences très sévères est en vigueur depuis cinq ans. Nous pourrions aussi obliger tout propriétaire de maison construite il y a plus de cinq ans dont la fosse septique ne répond pas aux normes édictées à se plier à ses normes. Nous pourrions, enfin, rendre obligatoire la vidange périodique des fosses septiques comme Canton de Magog l'a fait et comme d'autres municipalités s'apprêtent à le faire», a expliqué M. Desrochers qui a rappelé que le conseil municipal a reçu l'appui de plusieurs municipalités et de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog.

Demandes d'emploi: des employeurs contreviennent à la Charte des droits

Sherbrooke (GF)

Dans leurs publicités d'offre d'emploi et dans leurs formulaires de demande d'emploi, des employeurs contreviennent régulièrement à des articles de la Charte des droits et libertés de la personne.

Et, signale la directrice du bureau régional de la Commission des droits de la personne, Mme Suzanne Valéry, cette situation va en empirant avec la dégradation du marché de l'emploi, si elle en juge sur le nombre de plaintes formulées récemment par des Estriens.

Motifs

Elle rappelle à ce sujet qu'un employeur n'a pas le droit de s'enquérir de renseignements sur les motifs de

discrimination illicite. Ces motifs sont ceux basés sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf, précise l'article 10, dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Ainsi, des employeurs ne peuvent demander aux candidats, comme plusieurs le feraient présentement, s'ils ont un dossier à la CSST, donc s'ils ont déjà été victimes d'accidents ou de maladies découlant d'un travail.

Pas plus, souligne Mme Valéry, qu'un employeur est en droit de demander l'âge d'un candidat ou s'il ou elle est marié.

De tels renseignements (ceux sur

lesquels peuvent se fonder un motif de discrimination) ne sont nullement pertinents sur les qualifications d'une personne à occuper un emploi.

«Il n'y a rien qui permet à un employeur de croire qu'une femme de 45 ans est une candidate moins intéressante qu'une candidate de 18 ans. Qu'elle pourrait quitter son emploi plus rapidement que l'autre. Ou être moins apte à effectuer les tâches attendues d'elle. Rien ne permet de croire, en partant de cette information, qu'un homme de 40 ans fera un moins bon vendeur qu'une personne de 20 ans.»

La commission souligne que le seul fait de poser une question illicite constitue une infraction à la charte et peut exposer la personne qui la pose à une poursuite pénale. De plus, si une

plainte est déposée à la commission pour refus d'embauche discriminatoire, la présence de questions illicites dans un formulaire de demande d'emploi ou lors d'une entrevue relative à un emploi pourra servir d'élément de preuve dans l'enquête menée par la commission.

Pour faciliter la tâche des employeurs, la commission a préparé un guide d'interprétation sur «Les formulaires de demande d'emploi et les entrevues relatives à un emploi». Ce guide peut être obtenu gratuitement au bureau de la commission. Il contient un formulaire modèle dont pourrait se servir un employeur soucieux de ne discriminer personne, mais de dénicher le meilleur candidat ou candidate pour l'emploi disponible.

ÉLECTIONS EN BREF

Deauville — Quelque peu choqué de lire son nom dans cette chronique, l'ancien conseiller deauvillois, Jacques Tardif, a néanmoins confirmé une «bien mince implication» dans le cadre de la présente campagne électorale.

M. Tardif, toujours intéressé par la vie politique, avoue donner un coup

de pouce à la candidate Marie Page. «Disons que j'ai quelques autres obligations morales et politiques envers certains candidats. Mais là s'arrête mon implication. Tout ce que j'espère, c'est que le prochain conseil municipal pourra faire avancer certains dossiers.»

Henri Bourassa fustige Monique Gagnon-Tremblay

Sherbrooke

Dans une charge à fond de train, le président de l'exécutif régional du Parti Québécois en Estrie, Henri Bourassa, s'en est pris à la députée-ministre Monique Gagnon-Tremblay, pour ce qu'il juge comme de piètres performances de sa part.

Tant au niveau du projet de parc bio-médical, du dossier des garderies que de celui de l'immigration, M. Bourassa estime que la représentante libérale de St-François n'a pas été à la hauteur de la situation. «Elle avait promis le revenu garanti aux fem-

mes... Elle s'était engagée à améliorer le système de garderie... Elle avait annoncé une entente Québec-Ottawa en matière de garderie. Mais tout est tombé à l'eau», dénonce M. Bourassa.

Plus que la députée-ministre, c'est l'ensemble du caucus libéral de l'Estrie que celui-ci met en cause dans le dossier du parc bio-médical. «Où sont les députés libéraux? Ont-ils peur de se mouiller et d'y mettre leur poids? Ils auraient avantage à bouger, à moins qu'ils attendent que Bromont ne récupère le projet», a aussi déploré le président des troupes péquistes de l'Estrie.



ANDRÉ
LAVOIE



CANDIDAT CONSEILLER
ST-ALPHONSE DISTRICT #10

4 NOV. de 9h00 à 19h00
ÉCOLE SOLEIL LEVANT (Marymount)

Annnonce autorisée et payée par Raymond Cormois, agent officiel de André Lavoie.

**Pour être bien chaussé cet hiver...
Directement du manufacturier**

Deux magasins pour mieux vous servir:
377 0, boul. Industriel Sherbrooke, 562-2454
10, rue Principe ouest Magog, 847-2424

Bombardier obtient deux Prix Canada

La firme de Valcourt obtient ses récompenses dans la catégorie design industriel

Yvon ROUSSEAU Valcourt

La firme Bombardier, de Valcourt, a mérité une palme d'or et une palme d'argent, dans le cadre des attributions du Prix Canada pour l'excellence des affaires, toutes deux dans la catégorie design industriel.

La palme d'or est allée à la division des produits marins, alors que la division des équipements industriels se méritait la palme d'argent.

«Les entreprises auxquelles nous rendons hommage aujourd'hui ont prouvé qu'elles pouvaient concurrencer avec ce qui se fait de mieux dans le monde, à l'heure actuelle», a déclaré M. Benoît Bouchard, ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, lors de la cérémonie de remise des prix pour l'année 1990.

Le ministre Bouchard a remis des palmes d'or, d'argent et de bronze dans dix catégories: entrepreneurship, environnement, design industriel, innovation, invention, collaboration ouvrière-patronale, marketing, qualité, productivité et petite entreprise.

Visites à l'étranger

Le ministre Bouchard a aussi souligné la mise en place d'un nouveau programme, financé conjointement par l'ISTC et la Conférence Board du Canada, qui permettra aux lauréats de Prix Canada de se rendre aux États-Unis,

au Japon et en Europe, afin d'y rencontrer d'autres lauréats de prix nationaux sur la qualité.

«Les dirigeants d'entreprises auxquels nous rendons hommage ont démontré leur engagement à l'excellence et à l'innovation indispensables au succès dans un contexte de globalisation de l'économie, et le Prix Canada est le moyen que nous avons choisi pour souligner leur réussite à l'échelle nationale», de conclure le ministre Bouchard.

Prix prestigieux

Les prix sont attribués par un jury indépendant formé d'experts dans les divers secteurs industriels.

D'autres avantages sont dévolus aux gagnants, dont la reconnaissance nationale et internationale, ainsi que la campagne de publicité et de promotion du gouvernement fédéral dans les médias. De plus, les entreprises honorées peuvent utiliser en exclusivité le logo du concours sur leurs produits ou au niveau de leur publicité.

En plus de voir leur prestige s'accroître, les gagnants profitent des avantages conférés par l'obtention de ce prix prestigieux, tant sur le marché canadien que mondial.

L'obtention du prix par une firme constitue également un stimulant pour les employés de cette dernière, de souligner les responsables du concours.

Le Salon de la PME industrielle Mégantic-Compton cesse ses activités

Yvon ROUSSEAU Sherbrooke

Le Salon de la PME industrielle Mégantic-Compton, après quatre éditions annuelles couronnées de succès, cesse ses activités.

C'est ce qu'a précisé Mme Estelle Chamberland-Gobeil, présidente du comité organisateur du Salon, au cours d'un entretien.

Le conseil d'administration du Salon a fait connaître sa décision, à la suite d'un moment de réflexion sur

l'avenir du Salon, en tenant compte que ce sont à peu près toujours les mêmes personnes qui travaillaient à en faire une réussite et en considérant l'essoufflement de ces mêmes personnes.

«Cependant, a noté Mme Gobeil, c'est que nous avons surtout considéré avoir atteint les quatre principaux objectifs que nous nous étions fixés: développer un sentiment de fierté et d'appartenance à la région, encourager l'entrepreneurship en montrant des exemples de réussite,

sensibiliser la population à la production industrielle et faciliter les échanges entre les intervenants industriels et enfin, créer des opportunités d'affaires pour ces partenaires».

Des réalisations à montrer

«De plus, poursuit Mme Gobeil, des organismes permanents, bien structurés, assument déjà une vocation de développement économique et industriel».

La présidente du conseil d'admini-

nistration a ajouté que l'un des buts visés était de faire connaître les industries de cette région. «C'est avec beaucoup de fierté que nous avons démontré à plusieurs ministres qui se sont succédés à Québec que nous avions des réalisations à montrer dans notre région, souligne-t-elle, et certains ministres en ont même été estomaqués».

«Nous avons connus les bienfaits de la concertation et nous avons aussi réussi à établir de solides liens entre les industriels et les intervenants du milieu», dit-elle encore.

La présidente de l'organisme a enfin indiqué que le Salon de la PME industrielle Mégantic-Compton s'est toujours autofinancé et a même accumulé un léger surplus, qui lui a permis de remettre 1382 \$ à chacun des deux organismes impliqués dans le développement économique et industriel de la région.

«Dans ces temps difficiles, de conclure Mme Gobeil, l'heure n'est pas au découragement, mais à un dynamisme prudent, accompagné d'un esprit de créativité, d'innovation et de solidarité».

Investissements de 205 000 \$ pour le Centre d'aide aux entreprises en 89-90

Christian CARON Coaticook

Le Centre d'aide aux entreprises de la région de Coaticook a autorisé des investissements totalisant 205 000 \$ et permettant la création ou le maintien de 42 emplois dans la région.

C'est ce qui ressort principalement du rapport annuel 1989-90 rendu public par l'organisme.

«Au terme de cette première année d'opération, nous pouvons considérer que la phase de démarrage a été réussie. Avec la collaboration des autres intervenants, le C.A.E. vient de démontrer qu'il est un complément essentiel au développement économique de la région», d'affirmer le président du C.A.E., Robert Fortier.

Dans le secteur secondaire, trois entreprises ont pu bénéficier d'aide financière totalisant 155 000\$, soit 76 pour cent de la valeur des sommes consenties. Les investissements totaux reliés à ces projets s'élevaient à

847 000 \$. Comme l'explique le directeur du C.A.E., Michel Dassylva, ces interventions de l'organisme ont permis une expansion et deux consolidations d'entreprises entraînant ainsi la création ou le maintien de trente et un emplois directs.

Dans le secteur tertiaire, le C.A.E. a permis la création ou le maintien de 11 emplois à la suite de trois interventions financières, dont le montant total s'élève à 50 000 \$. Ainsi donc, l'assistance financière du C.A.E. a permis des investissements totaux de plus de 1 250 000 \$ créant ou consolidant quelques 42 emplois directs, ce qui représente une masse salariale estimée à 900 000 \$ annuellement.

Plan d'action

Dans un plan d'action pour l'année 1990-91, le C.A.E. aura des fonds disponibles de l'ordre de 300 000 \$ pour la réalisation d'investissements. Les entreprises cibles seront celles reliées à la transformation, l'agro-industrie, le tourisme et le secteur manufacturier. Avec un montant moyen de 37 500 \$ par intervention, le C.A.E. souhaite réaliser huit investissements sous forme de prêts à terme et qui devrait permettre la création ou le maintien d'une quarantaine d'emplois.

Invitation à réclamer le crédit fédéral pour taxe de vente

Magog

Mme Gabrielle Bertrand, députée de Brome-Missisquoi à la Chambre des communes, a invité les personnes âgées vivant dans son comté qui, en 1987, 1988 ou 1989, n'ont pas réclamé le crédit pour taxe de vente versé par le gouvernement fédéral à compléter le plus rapidement possible le formulaire que le ministère du Revenu leur fera bientôt parvenir.

Elle a expliqué que certaines de ces personnes âgées ont peut-être droit au crédit pour l'une ou l'autre de ces trois années et qu'en complétant le

formulaire elles s'assureront que leur demande de crédit pour la taxe sur les produits et les services sera traitée rapidement par le ministère du Revenu.

Quelque 138 000 personnes âgées recevront sous peu un formulaire de déclaration de revenus simplifié et imprimé en gros caractères portant sur les années 1987, 1988 et 1989. Dès la réception du formulaire, le ministère du Revenu calculera les crédits payables, les remboursera sans délai et saura qui est admissible au crédit de taxe sur les produits et les services dont le premier versement anticipé est prévu pour décembre.

Une offre sera bientôt soumise aux créanciers de Serristes unis de l'Estrie

Magog

La firme de conseillers en insolvabilité Morency, La Boissonnière et Associés décidera dans quelques jours si elle recommandera aux créanciers de Serristes unis de l'Estrie d'accepter une des offres qui leur ont été faites pour les actifs de cette entreprise ou leur suggérera de tenter d'obtenir des offres plus généreuses.

L'entreprise possédait à Magog, à Waterville, à Lennoxville et à East Angus des serres couvrant 165 000

pièdes carrés où elle produisait des concombres et des tomates qu'elle écoulait sur le marché régional et le marché provincial. Elle a été contrainte de faire cession de ses biens à la suite de difficultés financières. Sa faillite a entraîné la perte d'une trentaine d'emplois.

M. Serge Morency, responsable de la liquidation des actifs de l'entreprise évalués à près de 3 millions \$ a révélé hier qu'il a reçu une vingtaine d'offres d'achat mais que la plus élevée de ces offres n'est que de 460 000 \$.

«Ce n'est pas beaucoup, même pas 25 pour cent des créances garanties», a-t-il souligné tout en disant ignorer si les créanciers garantis qui évaluent présentement les offres en acceptent une ou demandent aux soumissionnaires dont les offres leur paraissent les plus avantageuses de faire montre d'une plus grande générosité. Il s'est dit d'avis qu'il devrait savoir à quoi s'attendre d'ici quelques jours.

La Banque Royale, la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires et la Ville de Magog sont les plus importants créanciers garantis de Serristes unis de l'Estrie.

Atelier d'orientation pour décrocheurs

Drummondville (PS)

Grâce à une contribution de 41 139 \$ du ministère fédéral d'État à la Jeunesse, un nouvel atelier d'orientation du travail est offert à Drummondville jusqu'au 28 décembre prochain.

Parrainé par Concertation éducative et culturelle Drummond, ce projet permet à dix participants d'évaluer les possibilités qui leur sont offertes sur le plan des études et de l'emploi, durant une période de neuf semaines. Ces décrocheurs récents et éventuels du niveau secondaire seront

guidés dans leur réflexion par un moniteur qui verra à les encourager à poursuivre leurs études ou à recevoir une formation adéquate.

Depuis décembre 1989, l'organisme de Drummondville a parrainé plusieurs ateliers d'orientation au travail grâce à des subventions totalisant 159 079 \$. A ce jour, 62 participants ont bénéficié des services de moniteurs compétents.

L'annonce de la dernière aide financière a été faite par le député fédéral de Drummond, Jean-Guy Guibault, dans le cadre de la semaine canadienne de l'orientation qui se déroule jusqu'au 3 novembre sous le thème «Jusqu'au bout, diplôme en main pour demain». M. Guibault invite les jeunes à participer aux différentes activités organisées afin de se familiariser avec les nombreuses options qui s'offrent à eux et de prendre les mesures nécessaires pour choisir une carrière stimulante et appropriée à leurs aspirations personnelles. Tout ce que le phénomène du décrochage prend une ampleur alarmante avec un taux de plus de 30 pour cent au Canada.

Nouvelles offres aux riverains de la rivière aux Cerises?

Canton de Magog

Une rencontre qui préludera peut-être au dépôt d'offres d'achat concrètes pourrait avoir lieu prochainement entre des représentants de Canton de Magog et les propriétaires des terrains qui couvrent le marais de la rivière aux Cerises.

Avec le support financier de la Fondation de la faune du Québec, les municipalités de Canton de Magog et Magog veulent créer à cet endroit une zone de conservation propice à la promenade à pied et à l'observation de la faune.

Jusqu'à présent, seule la firme Im-

meubles Marathon qui possède des terrains de part et d'autre de la voie ferrée de Canadien Pacifique a conclu une entente de principe avec Canton de Magog qui lui aurait offert un prix de 440 \$ l'acre. Cette entente doit être entérinée sous peu par les dirigeants de la firme.

Une offre de 160 \$ l'acre faite verbalement aux autres riverains au printemps a fait l'objet d'un rejet unanime.

Le directeur général de Canton de Magog, M. Jean-Pierre Fontaine, croit qu'une offre sensiblement identique à celle qu'Immeubles Marathon a acceptée sera probablement faite aux riverains.

District No 2



Laurier CUSTEAU

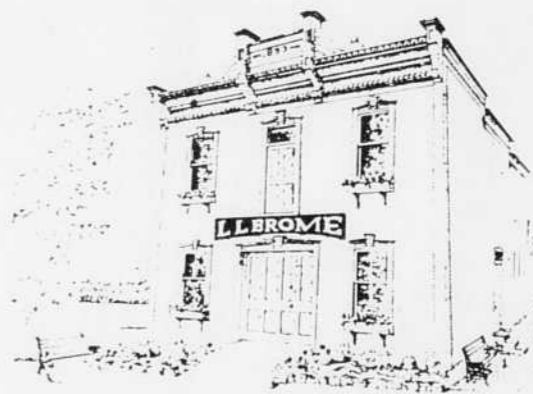
un homme PRÉSENT DISPONIBLE INTÈGRE EFFICACE COMPÉTENT ACTIF

LE 4 NOVEMBRE, VOTONS LAURIER CUSTEAU



Autorisé et payé par: Maurice Jubinville, agent officiel

19450



2e SOLDE ANNUEL DE NOVEMBRE

60%

de rabais sur notre inventaire complet de vêtements designer pour hommes et dames

LA VENTE DÉBUTE JEUDI LE 1er NOVEMBRE

Note: Les heures normales d'ouverture de LL BROME sont de 10h00 à 18h00 sept jours par semaine, mais exceptionnellement pour cette vente, LL BROME sera ouvert jusqu'à 21h00 jeudi 1er novembre et vendredi le 2 novembre.

SATISFACTION GARANTIE

Prenez la sortie 90 de l'Autoroute des Cantons de l'Est, et suivez la 243 sud, jusqu'à Knowlton

LL BROME

K N O W L T O N



91, Lakeside, Knowlton, Québec, JOE 1V0 TEL: 1-243-0123

20974

Noms des récipiendaires des Napoléon dévoilés

Pierre SÉVIGNY Drummondville

C'est le samedi 24 novembre prochain que se déroulera le huitième Gala des affaires organisé par la Chambre de commerce de Drummond et destiné à souligner l'excellence sur le territoire de la MRC de Drummond.

La présidente du comité organisateur, Suzanne Paradis, a procédé au dévoilement de l'identité des personnalités, entreprises, organismes commu-

munautaires et sans but lucratif qui recevront un Napoléon, oeuvre d'art conçue cette année par l'Atelier Richard-Tessier.

Les récipiendaires sont: Georges Haggerty (bâtimeur); Ann-Marie Plante et Patrick Boissonneault de Créations 4 Poches (relève); Guy Gauthier (implication bénévole); les assurances Union-Vie (action communautaire); la base de Plein Air Le Carrefour de l'Avenir et le club des cyclophyles (groupe communautaire et organisme sans but lucratif, avec

ou sans permanence); la ferme Martin Cardinal de Sainte-Brigitte-des-Saults (secteur primaire); la pharmacie Jean Coutu (secteur commerce de biens); St-Germain Transport 2000 (secteur entreprise de service); la société d'ornithologie du Centre du Québec (secteur environnement); la corporation du Centre culturel et Marie-France André Daem (secteur culturel en diffusion et en création); Wic Inc. de Wickham (commerce international).

Formule modifiée

La formule du Gala des Affaires a sensiblement été modifiée cette année de sorte que toute forme de concours a été abolie entre les entreprises qui devaient s'inscrire et remplir un formulaire. A partir de critères préalablement établis, ce sont des comités de la Chambre ou des équipes de travail spécialement formés à cette fin qui ont été invités à désigner les récipiendaires de Napoléon.

En plus de permettre à la communauté des affaires de se réunir, Mme Paradis soutient que trois autres raisons devraient inciter les gens d'affaires à inscrire la soirée du 24 novembre à leur agenda.

D'une part, le cinquantième anniversaire du droit de vote des femmes sera souligné par la présence de la comédienne Diane Jules qui présentera un monologue humoristique de circonstance.

Par ailleurs, un hommage sera rendu aux présidents de la Chambre de commerce, dans le cadre du 175e anniversaire de fondation de la Ville de Drummondville.

Enfin, cette soirée sous la présidence d'honneur de la mairesse Francine Ruest-Jutras de Drummondville se veut une occasion de rendre un hommage public aux récipiendaires du Napoléon.

Nouveaux locaux à la Caisse Ste-Brigitte

Ste-Brigitte-des-Saults (GP)

La Caisse populaire de Ste-Brigitte-des-Saults, à une vingtaine de kilomètres au nord de Drummondville,

Tronçon de la 253 fermé

Cookshire

Le ministère des Transports informe les usagers de la route 253 que ce tronçon est fermé jusqu'au 16 novembre, pour permettre la reconstruction d'un pont.

La route 253 sera fermée entre les intersections des rues Eastview et Plaisance, dans la ville de Cookshire. Les véhicules en circulation de transit pourront emprunter, en direction nord, le détour par le chemin Lower, la route 212, la route 108 pour la route 253, et le trajet inverse en direction sud.

Les résidents de cette section de la 253 pourront quand même avoir accès à leur propriété.

vient d'inaugurer de nouveaux locaux d'un type particulier.

Pas de comptoir avec une rangée de caissiers pour recevoir les clients. Mais plutôt des cubicles, où chaque client, assis, peut rencontrer les caissières en toute confidentialité.

«Quand les gens entrent dans la Caisse, ils sont tout surpris, mentionne le directeur Pierre Lavoie, ils cherchent le comptoir. Mais quand ils voient notre façon de procéder, ils sont tout enchantés».

Première caisse au Québec à appliquer ce nouveau principe, la Caisse de Ste-Brigitte reçoit des demandes

d'informations d'autres directeurs de Caisse, surtout en milieu rural, intéressés par cette expérience.

M. Lavoie est tout fier de son idée: en voyant un film européen, où ce type d'aménagement intérieur existe dans des institutions financières, il a eu l'idée de l'appliquer au Québec. Les trois caissières se trouvent chacune dans un cubicule, séparé des autres par des blocs de verre, les clients y sont confortablement assis et toutes les transactions se font sur place.

La nouvelle caisse a été construite au centre du village au coût de 360 000 \$.



Photo La Tribune par Pierre Sévigny
La firme Nutech de Disraëli investira un peu plus de 2 millions \$ pour l'acquisition de nouvel équipement de haute technologie, ce qui lui permettra de créer douze nouveaux emplois.

Nutech investira plus de 2 millions \$ en équipement

Disraëli (PS)

Spécialisée dans la fabrication de pièces mécaniques de précision, la firme Nutech de Disraëli investira un peu plus de 2 millions \$ pour l'acquisition de nouvel équipement de haute technologie.

Ce projet s'inscrit dans un programme global d'automatisation des opérations et permettra à l'entreprise d'accroître sa compétitivité en lui donnant plus de souplesse en ce qui a trait aux produits qu'elle sera en mesure de fabriquer.

Le président de Nutech, Pierre Vaillancourt, a affirmé à LA TRIBUNE que ce projet s'intègre parfaitement bien dans la progression de l'entreprise en vue de l'atteinte de la qualité totale. D'ailleurs, cette PME a remporté le Mercure de la qualité totale en 1990, décernée par la Chambre de commerce du Québec.

En opération depuis 1976, cette PME a déménagé de Thetford Mines à Disraëli en 1982 et a profité de l'occasion pour effectuer un important virage technologique en faisant l'acquisition de sa première machine à commande numérique. Elle en possède maintenant 14.

Nutech entend renforcer sa position face à l'importation alors que sa clientèle actuelle se recrute au Québec, en Ontario et aux Etats-Unis, particulièrement dans les domaines de l'armement, l'aéronautique, le transport et l'agriculture.

M. Vaillancourt précise que l'investissement de 2 050 000 \$ permettra l'achat d'équipement de production, de gestion et de contrôle de la qualité. La concrétisation de ce projet favorisera la création de douze nouveaux emplois qui, d'ici la fin de 1991, viendront s'ajouter aux 25 travailleurs actuels.

Le gouvernement fédéral versera à Nutech une subvention de 307 500 \$ en vertu du programme de renforcement de la productivité manufacturière.

Jimmy Donnachie décoré pour bravoure

North Hatley (GD)

Jimmy Donnachie, un jeune homme de North Hatley, recevra la médaille de bravoure des mains du gouverneur général du Canada, M. Ray Hnatyshyn, le 7 décembre, à Rideau Hall, pour avoir sauvé un homme d'une noyade presque certaine le 20 janvier 1989 à North Hatley.

Malgré un froid vif et un courant violent, le jeune homme, alors âgé de 20 ans, n'a pas hésité à plonger dans

la rivière Massawippi pour tirer M. Douglas Conner de son automobile qui avait plongé dans le cours d'eau, en plein centre du village.

«J'ai dû m'y prendre par deux ou trois fois pour ouvrir la portière de l'automobile qui était enfoncée plus qu'aux trois quarts dans l'eau», a rappelé hier Jimmy Donnachie que les cris de passants ont attiré sur la scène du drame.

M. Conner a dû être brièvement hospitalisé pour hypothermie à la suite de sa mésaventure. Quant à son sauveur, il en a été quitte pour un frisson.

Les actes de bravoure font partie de la vie quotidienne dans la famille de Jimmy Donnachie.

Son arrière-grand-père, John A. Donnachie, a été décoré par le roi d'Angleterre George V pour avoir sauvé des ouvriers lors d'un incendie qui a ravagé une usine d'explosifs en 1919.

Quant à son arrière-arrière-grand-père, dont le nom de famille était Plu, il a été décoré par le roi de Suède pour avoir sauvé des marins incapables de quitter un navire échoué près de la côte suédoise en 1894.

ULTRIC CHAÎNE À LA MAIRIE

Un homme intègre
Un travailleur d'équipe
Un homme debout
Un ardent défenseur des citoyens

SHERBROOKE

l'entreprise des citoyens

ANNIVERSAIRE 20 ANS

PRIX ANNIVERSAIRE 26e

MAGNIFIQUE MOBILIER DE CHAMBRE EN CHÊNE

Modèle «La Collection»

À PRIX COUPÉ

MOBILIER DE SALLE À MANGER EN CHÊNE MASSIF

À PRIX TRÈS RÉDUIT

Détendez-vous sur un superbe SOFA-LIT SIMMONS

À PRIX TRÈS RÉDUIT

UNITÉ MURALE Fini chêne opale.

À PRIX TRÈS RÉDUIT

Ensemble de dinette 5 pièces de Réflexions Table de 36 po. x 48 po. x 60 po. Chaises au fini texturé.

\$499

Garantie de 20 ans sur matelas

ENS. 54 po. **\$359**

Ensemble matelas et sommier 54 po. Super Chiro. Plus de Centurion 510 ressorts

Recouvrement moderne piqué en profondeur. 510 ressorts. Garantie 20 ans. Ensemble 39 po. et 60 po. disponibles à PRIX SPÉCIAL.

À PRIX TRÈS RÉDUIT

Confortable fauteuil à billes de L.F.P. Offert dans une variété de recouvrements. Disponible en couleur opale.

\$299

À PRIX TRÈS RÉDUIT

Four à micro ondes 0.8 pi. cu. Modèle ME48TW 700 Watts

- 700 watts • Commandes électroniques
- 10 niveaux d'intensité • Décongélation automatique • Sonde thermique • Minuterie 100 minutes

\$269

CAUSEUSE-LIT

\$399

Pratique causeuse-lit signée Expansion Design Recouvrement 100% acrylique de ton gris, bleu, noir, vert ou tan.

DEJÀ 26 ANS

SUPER SPÉCIAL SUR TOUS NOS MEUBLES ET PLUSIEURS AUTRES

Meubles Lennoxville Inc.

153, rue Queen, Lennoxville, 566-5844

PLAN MISE DE CÔTÉ

MasterCard VISA

VISITEZ NOS 4 ÉTAGES

La C.S. Black Lake-Disraëli enregistre un déficit de 200 000 \$

Pierre SEVIGNY Black Lake

Pour la première fois depuis l'intégration du niveau secondaire au sein des deux commissions scolaires locales du territoire de L'Amiante, en 1985, la Commission scolaire Black Lake-Disraëli (CSBL-D) accuse un important déficit pour son année financière 1989-90.

En effet, les dépenses réelles ont totalisé 15 647 108 \$ en comparaison de 15 445 210 \$ pour les revenus, ce qui représente un écart de 201 888 \$.

Les revenus réels ont été moindre que ceux anticipés, notamment en raison d'une baisse de la clientèle scolaire. En outre, la CSBL-D a dû faire face à des dépenses imprévues relatives au remplacement de deux cadres en congé-maladie et à l'intégration des handicapés. A ce seul item, la CSBL-D a déboursé une somme de quelque 200 000 \$ du fait que l'Office des personnes handicapées du Québec ne finance plus les nouveaux cas.

Le directeur général de la commission scolaire, Uriel Rouleau, a pré-

visé que toutes les mesures nécessaires seront prises pour redresser la situation le plus rapidement possible. Cependant, il soutient que la position de la CSBL-D est loin d'être catastrophique, compte tenu du fait que le déficit accumulé ne se chiffrait auparavant qu'à environ 20 000 \$. Or, la CSBL-D a maintenant terminé de verser sa part inhérente au déficit encouru par l'ancienne Commission scolaire régionale de L'Amiante.

Pour l'année 1990-91, la CSBL-D a présenté des prévisions budgétaires équilibrées de l'ordre de 19 millions \$.

Nouvelle entente de deux ans entre Victoriaville et ses policiers-pompiers

Pierre MAILHOT Victoriaville

La Ville de Victoriaville et l'Association des policiers-pompiers en sont venus à une entente.

En vertu de cette entente, d'une durée de deux ans, les policiers-pompiers recevront, pour la première année, une augmentation salariale de 4,91 pour cent. A leur deuxième année, ils recevront une augmentation de 4 pour cent avec un maximum d'indexation de 2 pour cent. Présentement, un constable de cinq ans d'expérience gagne 869\$ par semaine.

Dans cette entente de principe, les deux parties ont inscrit un program-

me de formation et d'adaptation pour les nouveaux policiers-pompiers. Ainsi, avant de commencer leur travail, les nouveaux policiers-pompiers suivront un cours de formation et d'adaptation pendant une semaine pour se familiariser avec leur environnement. De plus, pour ces nouveaux policiers-pompiers, les deux parties ont convenu d'une nouvelle échelle de salaire pour l'année 1991. D'autre part, au chapitre de la revalorisation du fonds de pension, l'association a obtenu les mêmes choses que les cols bleus, les cols blancs et les cadres de la ville.

Le maire par intérim, M. Jacques Archambault, a déclaré qu'il était

fort satisfait de cette négociation. «Auparavant, il fallait toujours recourir à l'arbitrage. Maintenant, le nouveau conseil n'aura pas à tenir compte de ce facteur pour les deux prochaines années», a-t-il conclu.

Le président de l'Association, M. Yves Boucher, souligne que cette négociation s'est tenue dans la plus grande harmonie. «Cela s'est fait dans la franchise la plus totale. Nous avons mis nos priorités aux bons endroits dont, entre autres, l'aspect salarial. On voulait qu'il n'y ait pas trop d'écart en ce domaine en tenant compte des salaires des policiers dans la région Mauricie-Bois-Francs», a-t-il avoué.



Logements pour aînés à Disraëli

L'Office municipal d'habitation de Disraëli possède une nouvelle unité de 11 logements pour aînés, situé au 322 rue Jacques-Cartier. Cet immeuble a commandé des déboursés de 552 448 \$. Le gouvernement fédéral accordera une aide financière annuelle estimée à 41 488 \$ durant 35 ans pour couvrir 59 pour cent du déficit d'exploitation au regard de 21 799 \$ par le gouvernement provincial et de 7032 \$ par la municipalité. Cette participation des trois paliers de gouvernement permettra de limiter le coût du loyer des résidents à 25 pour cent de leur revenu.

Débrayage dans un garage à Drummondville

Drummondville (PS)

Le dossier de négociations entre les 40 employés de quatre garages de Drummondville et leurs employeurs a pris une nouvelle tournure, cette semaine, par le débrayage des 17 syndiqués de L'union Automobile du boulevard Saint-Joseph.

Le directeur de grève de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), Michel Boulanger, a précisé à La Tri-

bune que le comité de stratégie avait décidé d'appliquer son droit de grève chez L'union du fait que cet employeur semblait le plus déterminé à vouloir établir un «pattern» en-deça des offres salariales qui avaient été déposées à la mi-octobre mais retirées par la suite.

Les 17 grévistes ont dressé des piquets de grève en face de l'établissement et invitaient les clients à ne pas pénétrer à l'intérieur. Mais, en vertu d'une injonction demandée par

l'employeur, le nombre de piqueteurs a été limité à huit. Le nouveau propriétaire du garage a justifié sa requête en soutenant qu'une importante diminution de sa clientèle, durant une période de dix à quinze jours, serait de nature à l'obliger à fermer son entreprise.

Entre temps, les syndiqués des trois autres garages concernés par la négociation ont mis fin temporairement à leurs moyens de pression qui consistaient essentiellement en la tenue de demi-journées d'étude.

Selon M. Boulanger, la stratégie sera réévaluée au cours des prochains jours, en fonction des événements à venir.

Pourtant, à la mi-octobre, les représentants des parties patronales et syndicale semblaient sur le point de s'entendre. Un règlement était à prévoir. Mais, la présentation de nouvelles offres salariales à la baisse est venue envenimer le dossier. Les syndiqués se prononçaient alors en faveur de la grève, au moment jugé opportun, dans une proportion de 93 pour cent.

Centre de services pour diabétiques à Drummondville

Drummondville (PS)

Dans le but d'offrir une aide accrue aux personnes diabétiques de la région de Drummondville, l'organisme Diabète Drummond opère depuis peu un centre de services qui travaille particulièrement au niveau de trois aspects.

Le nouveau centre fournit le matériel nécessaire au contrôle du diabète, soit par la vente ou le prêt de certains appareils, et offre une littérature importante qui traite de tous les aspects de la maladie, allant même jusqu'à des recettes de cuisine pour une alimentation plus diversifiée. Le personnel enseigne également le fonctionnement et l'utilisation de ce matériel. Ce centre se veut aussi un sou-

tien moral pour toutes les personnes concernées par cette maladie.

Ce projet reconnu comme prioritaire par la direction de l'organisme a donc vu le jour seulement trois ans après sa création, notamment grâce à son association avec le club Lions de Drummondville qui s'implique activement. Et la mise sur pied du centre régional de services pour diabétiques a été facilitée par une subvention fédérale, l'utilisation de locaux financés par la Ville de Drummondville et la collaboration de l'administration du centre communautaire.

Selon les statistiques et les recherches compilées dans la région de Drummondville, il existerait une population d'environ 3000 personnes étant affectées par le diabète. Actuellement l'organisme regroupe quelque 150 membres actifs.

Réunion des chefs de pompiers

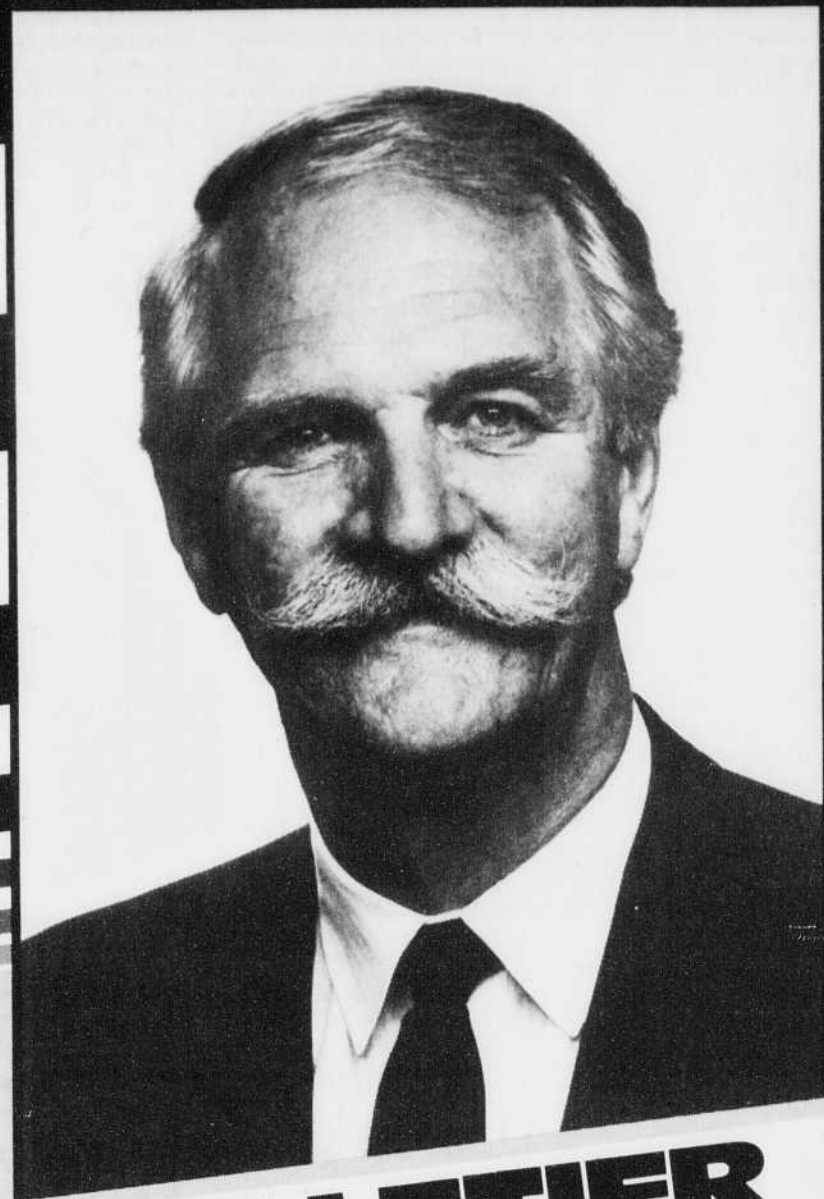
Canton de Magog

Les discussions seront principalement axées sur la prévention des incendies lors de la rencontre qui réunira, le 17 novembre à l'hôtel de ville de Canton de Magog, les directeurs des services municipaux de protection contre les incendies de la région administrative 05.

La journée sera ponctuée par une démonstration des équipements et des méthodes que les pompiers volontaires de Canton de Magog utilisent contre le feu et par une visite de leur caserne.

Un service autonome de protection contre les incendies existe à Canton de Magog depuis le 1er mars dernier. Son directeur est M. René Moreau.

Des réalisations, Oui ça compte.



PELLETIER

A LA MAIRIE

Pour assurer notre avenir.

À son arrivée à la Mairie en 1982, Sherbrooke nageait en pleine récession. Au cours des dernières années, Jean Paul Pelletier a su surmonter cette période et faire de Sherbrooke un milieu de vie envié par plusieurs.

- Taux de chômage à 7,6% en septembre 1990 contre 10,5% pour l'ensemble du Québec
- Excellente santé financière reconnue
- Amélioration de la qualité de vie à plusieurs égards (environnement, loisirs, culture, etc...)
- De 1986 à 1990, une moyenne annuelle de 103,1 millions \$ d'émission de permis de construction
- Programme d'assainissement des eaux de 101,1 millions \$
- Sherbrooke est parmi les premières villes du Québec à adhérer au programme Ville en Santé
- Projet de compostage des feuilles mortes
- Bibliothèque municipale Eva Sénécal
- Intégration d'œuvres d'art dans les nouveaux bâtiments municipaux
- Support financier accru aux 3 musées
- Accès facilité des artistes locaux à la Salle Maurice O'Bready
- Mise sur pied de la Société de Développement Economique de Sherbrooke Métropolitain (SDESM)

Tout cela et même davantage en réduisant l'effort fiscal des citoyens et citoyennes.

Pourquoi prendre des risques?

VOTONS
JEAN PAUL
PELLETIER

Pour assurer notre avenir.

Autorisé et payé par Micheline Dupuis, agente officielle.

1700, rue King Ouest
823-9021

Carrières et professions

N.B. Tous les postes annoncés sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

PHARMACIEN(NE)
DIPLÔMÉ(E)
DEMANDÉ(E)
à Asbestos

Temps complet ou temps partiel

Pas de fin de semaine.

Très bonnes conditions et très très bon salaire.

Communiquer avec:
Josée Fréchette
879-6603

21409

Arts et spectacles

Critique élogieuse pour la pièce «Polygraphe» à New York

Maurice GIRARD Washington (PC)

Le New York Times a fait l'éloge de la pièce québécoise «Polygraphe» présentée la semaine dernière au Brooklyn Academy of Music (BAM) dans le cadre du Next Wave Festival-Next Door, consacré en partie aux

créateurs de Montréal.

Dans une critique signée par M. Stephen Holden, le quotidien new-yorkais compare l'oeuvre de M. Robert Lepage et de Mme Marie Brassard au classique du cinéma «Blow up», du réalisateur Michelangelo Antonioni. «On devient aussi obsédé par le crime. Et comme dans

«Blow up», plus on en apprend sur ce qui s'est passé, plus le mystère s'épaissit.»

Depuis la mi-octobre, le BAM met à l'affiche quatre productions de Montréal, considérée par le milieu culturel de New York comme une des régions du monde où les poussées de créativité sont les plus originales, notamment dans la danse moderne et le théâtre d'expression. La première critique publiée samedi dernier dans le Times renforce cette perception.

«Remarquablement mis en scène par la compagnie Le théâtre Repère, Polygraphe se présente comme une séduisante tentative de mettre en scène une pièce qui possède la forme et la texture d'un film. M. Lepage n'est peut-être pas le premier auteur à fon-

dre ensemble le langage théâtral et cinématographique, mais son travail dénote un flair visuel exceptionnel, une énergie rythmique et une profondeur dans la manipulation des concepts.»

A l'exemple de sa pièce antérieure «La trilogie du Dragon», M. Lepage, poursuit le Times, démontre encore une fois que, s'il a tendance à choisir des thèmes qui paraissent à première vue arbitraires, il réussit à force de manipulation à leur donner un message et une richesse qui tiennent de l'épopée.

La critique souligne le travail sur scène du co-auteur, Mme Brassard, qui alterne avec aisance entre le langage parler et la pantomime. «On peut comprendre l'ampleur du succès

de Polygraphe quand il évoque non pas une autre pièce de théâtre mais le film de Blow Up», conclut le New York Times.

L'éloge du quotidien new-yorkais à l'endroit de «Polygraphe» contraste avec la sévérité du jugement porté par le même journal pour la pièce d'ouverture de la saison du BAM, «Endangered Species», une création de l'Américaine Martha Clarke. Comme l'éléphant qui traversait à l'occasion la scène, la pièce de Mme

Clarke semblait aller nulle part, convenaient généralement les journaux de New York.

Trois autres troupes montréalaises se produiront au cours des prochaines semaines au BAM, haut lieu des spectacles d'avant-garde à New York. Il s'agit de «Chagall - Don Quichotte» de Mme Ginette Laurin et la compagnie O Vertigo; un spectacle de Margie Gillis et son frère Christopher; et Le Dortoir de M. Gilles Maheu et Carbone 14.

Auteur du mois

Le récipiendaire du Prix Alfred-DesRochers 1990 de l'Association des auteurs des Cantons de l'Est, Gérard Gévy, a été proclamé auteur du mois de novembre par l'AAEC. Originaire de Ste-Cécile de Milton, près de Granby, celui-ci se consacre à l'écriture depuis bientôt 30 ans. C'est pour son recueil de nouvelles «L'esprit en fureur» publié chez XYZ qu'il s'est vu attribuer, lors de la 12e édition du Salon du livre de l'Estrie en octobre dernier, le prix Alfred-DesRochers. L'auteur du mois de novembre se prêtera à une séance de signatures vendredi, le 9 novembre prochain, à 19h, à la Bibliothèque GGC de la rue Belvédère nord et une mini-exposition sur Gérard Gévy se déroulera du 5 au 19 novembre à la Bibliothèque municipale de Sherbrooke.



Photo La Tribune par Claude Poulain

À L'HORAIRE DE CÂBLE 11 SHERBROOKE

VENDREDI 2 NOVEMBRE 1990
 18H30: UN GESTE QUI SAUVE (Une émission qui présente des techniques et des recommandations visant la prévention et le sauvetage)
 19H00: PEINDRE AVEC C.D. CLOUTIER (Une émission qui démontre combien facile et agréable peut être la peinture sur toile)
 19H30: PING PONG SHOW (Une émission caractérisée par l'humour et la bonne humeur)
 20H00: DOCUMENTAIRE (D.E.S. Un triste héritage)
 20H30: AS-TU LE DROIT? (Une émission qui vous propose une vulgarisation des différents aspects juridiques)
 21H00: PROFIL (Une émission où l'on rencontre diverses personnalités de notre milieu)
 21H30: QUÉBEC MON AMOUR (Une émission nous adressant «la petite et la grande histoire du Québec»)
 22H00: ÉCHOS DE L'AU-DELA (Une émission donnant accès en termes simples à un ésotérisme religieux)
 22H30: LE FRANÇAIS A LA PORTÉE DE TOUS (L'application d'un bon français parlé et écrit)
 24H00: CONSOMM-AIDE (Une émission qui présente des propos visant la protection des consommateurs)
 N.B. Horaire sujet à changements, se référer au GUIDE/HORAIRE sur Câble 11.

SAMEDI 3 NOVEMBRE 1990
 11H30: SHERBROOKE/ELECTIONS 1990 (Allotement des candidats et candidatures)
 14H00: ÉCOUTER JUSQU'AU CREUX; nos soifs

(Une émission de propos religieux visant à édifier notre individu)
 15H00: AS-TU LE DROIT? (Une émission qui vous propose une vulgarisation des différents aspects juridiques)
 15H30: CONSOMM-AIDE (Une émission qui présente des propos visant la protection des consommateurs)
 16H00: PING PONG SHOW (Une émission caractérisée par l'humour et la bonne humeur)
 16H30: ACTION PRÉVENTION (Une émission qui promouvoit les efforts concertés visant à contrer le crime)
 17H00: MAGAZINE INFO-SANTÉ (Une émission axée sur la connaissance de soi comme moyen de soulager le «mal de l'âme»)
 17H30: LE FRANÇAIS A LA PORTÉE DE TOUS (L'application d'un bon français parlé et écrit)
 18H30: TOWNSHIPS MAGAZINE (Une émission à contenu varié adressée au public anglophone)
 19H00: LE CHEVAL, UN LOISIR (Une émission adressée aux gens pour qui l'équitation est un loisir)
 19H30: DOCUMENTAIRE (Promotion rurale)
 20H00: DE TOUS LES COINS DU MONDE (Nos réalités québécoises en comparaison avec celles des pays du Tiers-Monde)
 20H30: REFLETS D'ART (Une émission traitant des dimensions artistiques et culturelles de notre milieu)
 21H00: SHERBROOKE/ELECTIONS 1990 (Allotement des candidats et candidatures)
 N.B. Horaire sujet à changements, se référer au GUIDE/HORAIRE sur câble 11.

LES VIEILLES MAISONS NE SONT PAS TOUTES SYMPATHIQUES...

14 ANS

KIM COATES
 DAWNA WIGHTMAN
 HELEN HUGHES
 DAVID STEIN

Amityville 3
 la malédiction

Distribué par Cinqcinq Canada

CINÉMA CAPITOL
 KING EST. SHERBROOKE 565-0111

TOUS LES SOIRS: 7:00 - 9:00
 DIMANCHE: 1:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00

DÈS
 DEMAIN

CINÉMA BELVÉDÈRE 1

DANS L'ARÈNE DE LA MORT, UN SEUL HOMME PEUT ÊTRE ROI!

14 ANS

HORAIRE:
 Lundi au samedi: 19h00 et 21h00
 Dimanche: 13h, 15h, 17h, 19h, 21h.

CINÉMA BELVÉDÈRE 2

14 ANS

HORAIRE:
 Lundi au samedi: 19h00 et 21h00
 Dimanche: 13h, 15h, 17h, 19h, 21h.

Version française

DOLPH LUNDGREN
DARK ANGEL
 "I COME IN PEACE"

CE N'EST PAS UNE RENCONTRE DU 3^e TYPE... C'EST LA DERNIÈRE.

517 Galt ouest, Sherbrooke, voisin de Place Belvédère
 562-3969

CINÉMA MAGOG

DOLBY STEREO

14 ANS

KEVIN SPACEY
 ALAN ARKIN
 WILLIAM BALTICH
 OLIVER PLATT
 AND KEVIN SPACEY

VERSION ANGLAISE
FLATLINERS
 SEMAINE: 8h00
 SAM.: 7h00 et 9h15
 DIM.: 1h30 et 8h00

18 ANS

VAN DAMME
DEATH WARRANT
 VERSION FRANÇAISE
 SEMAINE: 8h15
 SAM.: 7h15 et 9h30
 DIM.: 1h30 et 8h15

ÉTUDIANTS: \$5

12 Principale est, Magog, 868-1092

La Galerie **HOMESTEAD** présente la

1ère EXPOSITION DANS LA RÉGION DE SHERBROOKE DES PEINTURES DE JACQUES FUGÈRE

Aussi édition limitée de lithographies
 Sa première assiette de collection sera disponible.
 Du 3 au 11 novembre 1991

à la **GALERIE HOMESTEAD**
 3905, Route 147, Lennoxville, Qué. (819) 569-2671

LA MAISON DU CINÉMA
 63, KING OUEST 566-8782

2^e SEM.

MEILLEUR FILM Grand Prix de Cinéma Naerlands 1988
 MEILLEUR SCÉNARIO Festival de Bruxelles 1988
 MEILLEUR ACTEUR Festival de Madrid 1988
 MEILLEURE ACTRICE DE SOUTIEN Prix Européen du Cinéma 1988
 PRIX DU PUBLIC Festival de Genève 1989
 PRIX DE LA CRITIQUE Festival de Sydney 1989

L'Homme qui voulait savoir
 GEORGE SLUIZER
 SAM.: 7h10, 9h20. DIM.: 1h10, 3h20, 7h10, 9h20

«Si vous voulez tout savoir, n'hésitez pas!»
 — Mino Pirovanni
 LES BELLES HEURES

«Sans en avoir l'air ce film démontre une maîtrise rare. À voir d'urgence»
 — Luc Perrault
 LA PRESSE

«Une intrigue d'une intelligence diabolique... et surtout l'angoisse qui monte, qui monte... Terrifiant!»
 — Françoise Laperrière
 LE DEVOIR

L'équipage de l'Armée de l'air américaine qui a réussi le plus grand nombre de missions. Les beaux pilotes de la Deuxième Guerre mondiale. Leur dernière mission fut la plus risquée. Une seule chose pouvait les sauver.
 Le bombardier B17, surnommé...

MATTHEW MODINE

Memphis Belle
 EN VERSION FRANÇAISE
 SAMEDI: 7h15, 9h15
 DIMANCHE: 1h15, 3h15, 7h15, 9h15

John Griffin, THE GAZETTE

14 ANS

«Une seule ligne ne peut être franchie.»

FLATLINERS
 VERSION ORIGINALE ANGLAISE
 SAM.: 7h05, 9h30. DIM.: 1h05, 3h30, 7h05, 9h30

«UN FILM DES PLUS DIVERTISSANTS ET ATTENDRISSANTS DE LA NOUVELLE SAISON.»
 — Serge Desautel — LA PRESSE

«DU CINÉMA «CLASSIQUE» FAIT AVEC CONVICTION, GÉNÉROSITÉ ET TALENT.»
 — VOIR

«MARCELLO EST UNE FOIS ENCORE BOULEVERSANT, SUBLIME, EXTRAORDINAIRE, GÉNIAL. QUEL ACTEUR, BON DIEU, QUEL ACTEUR!»
 — TELEMANIA

«MAGIE ET FÉERIE SONT AU RENDEZ-VOUS.»
 — L'HEBDOMADAIRE

Si vous n'avez jamais menti à votre père, n'allez pas voir ce film!

MARCELLO MASTROIANNI

un film de GIUSEPPE TORNATORE le créateur de «CINEMA PARADISO»

Ils Vont Tous Bien!

SAMEDI: 7h00, 9h25
 DIMANCHE: 1h00, 3h25, 7h00, 9h25

FAMOUS PLAYERS

MON FANTÔME D'AMOUR

VERSION FRANÇAISE DE «GHOST»
 SAM. ET DIM.: 1H00, 3H45, 6H30, 9H15.
 SEMAINE: 6H30, 9H15.

Carrefour de l'ESTRIE
 3050 boul. PORTLAND 565-0366

DU DIRECTEUR DE «FATAL ATTRACTION» ET DE L'AUTEUR DE «GHOST», VOICI LE FILM LE PLUS TROUBLANT ET INOUBLIABLE DE L'ANNÉE

14 ANS

VERSION ORIGINALE ANGLAISE

An ADRIAN LYNE Film

Jacob's Ladder

TIM ROBBINS

MARIO KASSAR... ANDREW VAINA... ADRIAN LYNE... «JACOB'S LADDER»
 ELIZABETH PENA... DANNY AIELLO... «L'ÉLÉPHANT»... BRUCE JOEL RUBIN... MAURICE JARRE... «TOM ROLE»
 JEFFREY L. KIMBALL... AS... MARIO KASSAR... ANDREW VAINA... BRUCE JOEL RUBIN
 ALAN MARSHALL... ADRIAN LYNE

CAROLCO

SAM. ET DIM.: 12H40, 2H50, 5H00, 7H15, 9H30.
 SEMAINE: 7H15, 9H30.

Carrefour de l'ESTRIE
 3050 boul. PORTLAND 565-0366

14 ANS

JAMES BELUSHI MICHAEL CAINE

Tout ce que vous avez désiré... contre tout ce que vous avez?
 Alors, voici...

MONSIEUR DESTIN

Executive Pictures

© 1989 Fox-Future Entertainment Inc.

VERSION FRANÇAISE
 SAM. ET DIM.: 12H45, 2H55, 5H05, 7H15, 9H30.
 SEMAINE: 7H15, 9H30.

21518

DOLBY STEREO
 Carrefour de l'ESTRIE
 3050 boul. PORTLAND 565-0366

Arts et spectacles

Arnold Schwarzenegger... ou le muscle au service du dollar

□ Mondialement connu grâce au cinéma, l'ex-Monsieur Univers est devenu un homme d'affaires prospère

(d'après Associated Press)

Ses muscles valent de l'or. Mais l'or ne sert à rien si on ne sait pas le faire fructifier: ce pourrait être la devise d'Arnold Schwarzenegger, incarnation vivante du culturisme, qui a su prouver qu'il avait aussi du plomb dans la tête.

Arnold est né à Graz, un petit village autrichien, le 30 juillet 1947. A 15 ans, il se passionne pour le culturisme et, à 19 ans, obtient le titre de Monsieur Europe Junior. A 20 ans, il se lance à l'assaut des Etats-Unis, et accumule les titres de culturisme: quatre fois Monsieur Univers, sept fois Monsieur Olympie. Cette activité physique ne l'empêche pas de penser: il suit les cours des universités de Californie et du Wisconsin, où il passe un diplôme d'administration et d'économie.

En 1975, il abandonne la compétition et se lance dans le cinéma. Débuts un peu difficiles, petits rôles, téléfilms. Puis en 1981, il s'impose avec «Conan le Barbare», un succès international qui le fait connaître à travers le monde entier. Il enchaîne alors succès sur succès: des films d'action («Commando», «Terminator», «Predator»), des policiers («Le Contrat», «Double détente») et même une comédie («Jumeaux»). Avec son dernier film, «Total Recall», il casse la banque. Et c'est lui qui est aux commandes du film: il a découvert et réécrit le script, imposé le metteur en scène Paul Verhoeven (auteur de «Robocop»), négocié les rallonges du budget déjà énorme (50 millions \$), et bien sûr joue le rôle principal.

Homme d'affaires prospère

Arnold a d'autres cordes à son arc que le cinéma: il s'est lancé dans l'immobilier, a participé à de nombreuses émissions sportives, a travaillé comme éducateur sur un programme pour enfants handicapés, s'est consacré à divers organismes de charité. Il est l'auteur de quatre best-sellers:



Arnold Schwarzenegger

«Arnold, the education of a bodybuilder», «Arnold's bodybuilding for men», «Arnold's bodyshaping for women» et «Arnold's encyclopedia of modern bodybuilding». Enfin, consécration politique de cette activité infatigable, le président Bush vient de le nommer conseiller au sport et à la forme physique.

Sa vie privée achève ce tableau idyllique: il est marié à Maria Shriver-Kennedy, nièce du président John F. Kennedy et présentatrice vedette de l'émission d'information

«Sunday today» sur NBC. Le couple vient d'avoir une petite fille, Katherine Eunice, née en décembre dernier, et grâce à elle découvre le sens de la vie. Arnold confie, ému, qu'il lui ar-

rive «de changer les couches». Désormais, il a l'intention de consacrer plus de temps à sa vie de famille. «J'ai grandi dans une famille où il était très important de vivre ensem-

ble, de jouer et d'étudier avec mes parents. Nous ferons en sorte que nos enfants (car nous avons l'intention d'en avoir d'autres) soient élevés de cette façon.»

PASSEPORT-JEUNESSE

MATINÉE THÉÂTRE

Les Quatre saisons de Piquot de Gilles Vigneault

présenté par le Théâtre de Zef

Un petit garçon de 6 ans, Piquot, se perd dans la forêt. Il fait la rencontre de l'Oncle Tobie. Ensemble, désormais amis inséparables, le vieillard et l'enfant vivent au fil des saisons des moments merveilleux.

Adapté du très beau conte de Gilles Vigneault, «Les Quatre saisons de Piquot» est un spectacle d'une grande poésie où les jeux d'un enfant rêveur sont, avec la complicité de l'Oncle, le point de départ vers l'aventure et l'occasion pour chacun de découvrir les trésors de la vie.



Une présentation de LA TRIBUNE et du CENTRE CULTUREL de l'Université de Sherbrooke.
DIMANCHE 4 NOV. 10h - 13h. Billets: 3.00\$ (adultes) 2.00\$ (moins de 16 ans)

Détenteurs du PASSEPORT-JEUNESSE
Entrée libre sur présentation de votre passeport

Salle Maurice-O'Bready
CENTRE CULTUREL
Université de Sherbrooke 20822

DES SPECTACLES

À VIVRE...

LaTribune

CHLT 102.1 FM

CHLT 63.5 AM

TELE 7

GERRY PLAMONDON PRÉSENTE...

LE TEMPS QU'IL NOUS RESTE
BLUE CHRISTMAS
GLORY ALLELUIA
LE LAC DE CÔME
SILENT NIGHT
SONG OF JOY
AVE MARIA

UN ENFANT, C'EST NOËL
LES ENFANTS OUBLIÉS
ALDESTE FIDÈLES
NOËL SANS TOI
SAVOIR DONNER
SI LOIN DÉJÀ
AU 12^e COUP



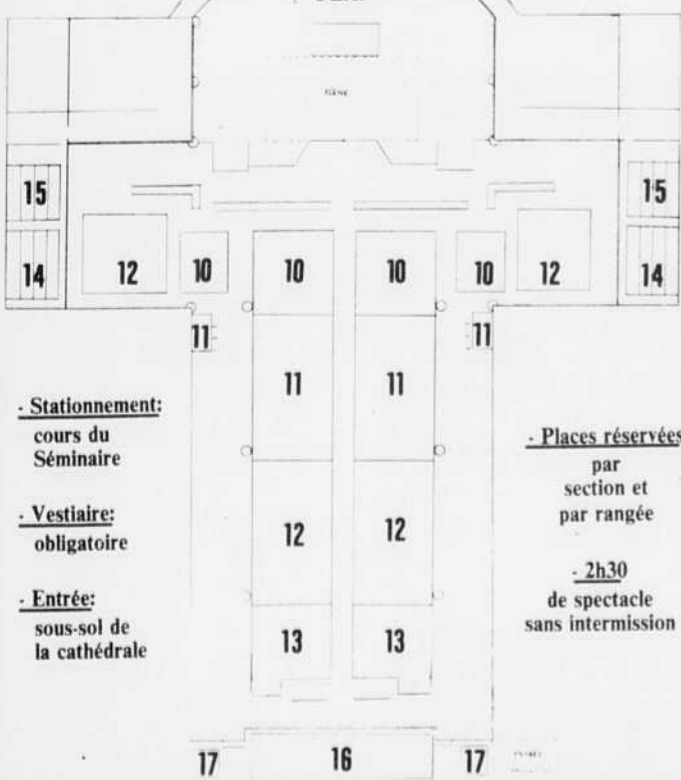
ALAIN MORISOD et SWEET PEOPLE CONCERT DE NOËL

Billets en vente ce samedi 9h.

A LA CATHÉDRALE ST-MICHEL

15 DÉCEMBRE à 17h30 et 21h30

PLAN



BILLETS EN VENTE AU CENTRE CULTUREL PAR LE RÉSEAU TICKETRON
TÉLÉPHONE: (819) 821-7744
OU (514) 288-2525

Commandités par

l'union nle

STEREO TOSHIBA

PLACE AUX SPORTS!

Amateurs de sports, La Tribune vous a à cœur! Elle vous offre un cahier sports regorgeant d'informations, de photos reflétant l'activité sportive dans tous les domaines. Ne manquez pas aussi d'y lire Les secrets mal gardés, qui vous feront sourire, l'horoscope, les bandes dessinées et les mots perdus.

Et le samedi, place au cahier WEEK-END et à son monde culturel.



LE SPORT MAINTENANT TABLOÏD DANS LA TRIBUNE

Les jeunes loups Sundin et Nolan font du bruit au Colisée de Québec

Pete Sampras surprend Lendl

Le voyage du Canadien à Moscou se termine.

DU LUNDI AU VENDREDI FAITES ÉQUIPE AVEC NOUS!

Arts et spectacles

Les jésuites cèdent 1800 pièces de Chine au Musée de la Civilisation

□ L'ensemble de la collection est évalué à environ 500 000 \$

Pierre ROBERGE Montréal (PC)

Les pères jésuites ont décidé de céder au Musée de la Civilisation, de Québec, les quelque 1800 pièces formant une collection acquise par des missionnaires en Chine.

De magnifiques tables, chaises, paravents, un lit «impérial», des fauteuils et autres meubles de bois sculpté (teck, chêne, campbre, bois fruitiers), des ivoires religieux et civils sont parmi les pièces que le musée exposera en avril, a annoncé jeudi son directeur général Roland Arpin. L'effectif en baisse de la communauté et l'âge certain des pères ont

«Nous sommes plus vieux, nous avons donc pensé qu'un tout jeune musée sera plus en mesure de prendre soin et de faire connaître ces trésors artistiques au plus large public, a-t-il déclaré. Un musée d'Etat offre de meilleures garanties, la collection devenant patrimoine inaliénable.»

La cession coïncide avec le 450e anniversaire de la Compagnie de Jésus, fondée le 27 septembre 1540 par Ignace de Loyola; à Montréal, le 3 décembre, il y aura 125 ans qu'a été inaugurée l'église du Gesù. 1991 aussi sera fête en chiffres ronds: 500e anniversaire de naissance d'Ignace, 100e de la villa Manrèse à Québec, 50e de la revue «Relations».

où à partir de 14 ans les enfants pouvaient travailler assez bien pour représenter l'artisanat national.

Les pères recevaient aussi des aquarelles en cadeau; dans ce qui a été ramené de Chine, les broderies de soie ont moins bien supporté l'outrage des ans, souffrant surtout de la lumière du soleil. On a aussi déploré des pertes et des vols au fil des ans. La collection comprend 800 documents iconographiques.

Légitime

La propriété des jésuites sur ces pièces est tout à fait légitime, a expliqué le père Louis-Joseph Goulet, ce

ne sont pas des «emprunts militaires» comme les Occidentaux en ont souvent commis en pays conquis.

«Ces pièces ont été dûment payées ou bien sont des dons librement consentis. Et inversement, les jésuites ont laissé bien des choses derrière eux à l'arrivée des communistes en 1949.»

Quand la Chine communiste a ouvert une ambassade à Ottawa, il y a 25 ans, le père Goulet a écrit pour obtenir un avis, à des fins d'évaluation, mais n'a jamais obtenu de réponse. Plus récemment, les assureurs ont évalué l'ensemble de la collection à 500 000 \$, au bas mot.



Ce cheval fabuleux est une des pièces de la collection cédée par les pères jésuites au Musée de la civilisation de Québec.

motivé la décision, expliquait pour sa part Jean-Marie Archambault, provincial des jésuites du Canada français. Ainsi ils sont actuellement 356 pères jésuites, contre près de 800 en 1955.

ÉCHOS DU MONDE ARTISTIQUE

□ Semaine du livre pour enfants

La Semaine internationale du livre pour enfants, qui se déroule du 3 au 10 novembre prochain, sera célébrée dans les Cantons de l'Est à Valcour et à Waterville.

Destinée à provoquer la littérature jeunesse et organisée au Québec pour une deuxième année seulement par Communication-Jeunesse, cette semaine peut compter sur le support financier du Conseil des arts du Canada par le biais de son programme de rencontres d'auteurs dans les bibliothèques publiques.

Quelque douze bibliothèques publiques du Québec souligneront l'événement.

Une tournée de l'illustratrice Marisol Sarrazin, dont on connaît les dessins à partir de la série Rosalie, des éditions de la Courte Echelle, est prévue dans plusieurs bibliothèques.

Celle-ci sera de passage en région jeudi matin, le 8 novembre, à la bibliothèque du Centre culturel Yvonne L. Bombardier de Valcour puis, en après-midi, à la Bibliothèque de Waterville.

A Valcour, on soulignera aussi l'événement tout au long de la semaine en organisant une mini-exposition des dernières parutions en littérature jeunesse, à la section enfants de la bibliothèque. Des tirages d'ouvrages sont prévus.

La semaine se clôturera par le lancement du club de la Livromagie de Communication-jeunesse vendredi, 15h30, qui sera suivi de la présentation du film de la série Contes pour tous «Bye Bye Chaperon rouge» et d'un tirage.

Exceptionnellement, la bibliothèque fermera ses portes à 18h vendredi, le 9 novembre.

Les jésuites canadiens-français ont envoyé des missionnaires en Chine de 1920 à 1949, lorsque les étrangers furent chassés par le régime communiste; certains ont été emprisonnés quelques années avant d'être expulsés.

La collection a été constituée notamment par le père Joseph-Louis Lavoie (1886-1968) qui, en 1931, ouvrait chemin Sainte-Foy, à Québec, le Musée chinois pour faire connaître ce pays de mission.

Le bureau des missions et le musée déménageront à Montréal en 1996, où il resta ouvert jusqu'en 1970. Depuis des pièces ont été prêtées, au prélude d'Expo 67 par exemple et lors d'expositions à travers le Québec.

Certaines pièces sont du XIXe siècle mais la plupart ont été façonnées sur commande des missionnaires. Plusieurs viennent de l'orphelinat de Zi-Ka-Wei, en banlieue de Shanghai,

SUPPLÉMENTAIRE 20 NOV. À LA SALLE MAURICE O'BREADY

LE GROUPE SANGUIN

BILLETTS EN VENTE DES MAINTENANT

Une présentation du Vieux Clocher

MARDI 20 NOVEMBRE À 20h.

Achetez au (819) 821-7744 OU (514) 288-2525

Salle Maurice O'Bready CENTRE CULTUREL Université de Sherbrooke

LaTribune CITE CHL63AM TELE 7

DES SPECTACLES À VIVRE..

LAURENCE JALBERT

CE SOIR

Une rockeuse à la voix de miel

VENDREDI 2 NOVEMBRE 20h.

Achetez au (819) 821-7744 OU (514) 288-2525

Salle Maurice O'Bready CENTRE CULTUREL Université de Sherbrooke

Commandités par l'union STEREO TOSHIBA

JON KIMURA PARKER

piano

Au programme: Beethoven Chopin Schumann

«Un virtuose, mais avant tout, un musicien» (The New York Times)

Samedi 3 novembre 20h30

Réervations: 822-9692

RECEPTION SUR SCÈNE APRÈS LE RÉCITAL

LaTribune CHL63AM THEATRE CENTENNIAL THEATRE Bishop's University Lennoxville (Québec) 21102x

DES SPECTACLES À VIVRE..

13-14 nov. 20h.

PLEINE LUNE

UN TEXTE DE FRANÇOIS CAMIRAND ET JOSÉE FORTIER

UNE MISE EN SCÈNE DE PAULINE MARTIN

Achetez au (819) 821-7744 OU (514) 288-2525

Salle Maurice O'Bready CENTRE CULTUREL Université de Sherbrooke

Commandités par l'union STEREO TOSHIBA

GEORGES DYENS

Poussières sidérales

installation multi-média régie par ordinateur

du 2 au 25 novembre 1990 salles 1 et 2

Vous êtes cordialement invité(e) au vernissage le vendredi 2 novembre à 20 heures

galerie HORACE

Regroupement des Artistes des Cantons de l'Est

906 King ouest Sherbrooke (Québec) J1H 1S2 • 819/821-2326 21412

LE MUSÉE BEAULNE DE COATICOOK

présente

LES OEUVRES DE L'ARTISTE PEINTRE DENIS MARTEL

du 4 au 25 novembre 1990

VERNISSAGE: DIMANCHE LE 4 NOVEMBRE À 14h00

Le froid sibérien Acrylique sur toile 37 x 41 pouces

MUSÉE BEAULNE 96, rue Union Coatcook, J1A 1Y9

Heures d'ouverture: du mercredi au samedi de 13h00 à 16h00 (horaire flexible pour les groupes) 21401

DES SPECTACLES À VIVRE..

MICHEL FORGET HENRI CHASSÉ

Drôle! Drôle! Drôle!

MARDI 6 NOVEMBRE 20h.

CRÉ MENTEUR!

Achetez au (819) 821-7744 OU (514) 288-2525

Salle Maurice O'Bready CENTRE CULTUREL Université de Sherbrooke

Commandités par l'union STEREO TOSHIBA

En coproduction avec le Centre Culturel de l'Université de Sherbrooke

présente:

100% HUMAIN

Un concept de Patrick Quintal et Jacques Jobin

Textes, M.C.S.: Patrick Quintal

Musique: Jacques Jobin

avec: Patrick Quintal Prix relève 1990 Ville de Sherbrooke

2000 PERSONNES DANS MON APPARTEMENT

1er au 17 NOVEMBRE 1990 Du Jeudi au Samedi à 20H

Petite Salle CENTRE CULTUREL Université de Sherbrooke

ACHÉTEZ AU 821-7744 514-288-2525

LaTribune TELE 7 clix 95.5

DES SPECTACLES À VIVRE..

Lemire fait l'humour!

SAMEDI 17 NOV. - 20h

Achetez au (819) 821-7744 OU (514) 288-2525

Salle Maurice O'Bready CENTRE CULTUREL Université de Sherbrooke

Commandités par l'union STEREO TOSHIBA